



ACCOMPLISHMENTS - OPPORTUNITÉS

**SPECIAL
EDITION**

LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

AOÛT | AUGUST 2022

Une publication du Cabinet Civil | A Publication of the Civil Cabinet



CAMEROUN FRANCE CAMEROON

AMITIÉ
SOLIDARITÉ
FRIENDSHIP
SOLIDARITY



S.E. Paul BIYA **H.E. Paul BIYA**

Président de la République du Cameroun

President of the Republic of Cameroon



L'avènement d'un nouvel ordre économique suppose, pour nous comme pour les autres pays en phase de croissance, la préservation de l'indépendance économique par une meilleure maîtrise de l'économie nationale et des échanges internationaux ; il entraîne, sur le plan intérieur, le maintien de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, et la poursuite de la mise en œuvre d'une économie véritablement endogène mais ouverte à des partenaires étrangers de plus en plus diversifiés.

La politique étrangère du Cameroun s'impose à nous comme une exigence de contribution courageuse à la libération et à la prospérité des peuples. Car, la solidarité que nous souhaitons voir instituer entre les peuples du monde sera celle des peuples libres et dignes ou ne sera pas, étant entendu qu'il n'est pas de solidarité véritable que dans le respect le plus strict de la dignité et des libertés des autres.



Paul Biya

*Pour le Libéralisme Communautaire
Edition 2018, p. 28-29*



The advent of a new economic order presupposes the preservation of economic independence through better control of the national economy and international trade. At the domestic level, this entails maintaining national sovereignty over our natural resources, and building a really indigenous economy open to a growing number of diversified foreign partners.

Cameroon's foreign policy in the coming years will compel us to make a courageous and generous contribution to the liberation and prosperity of peoples. For the solidarity we wish to see among peoples of the world will be the solidarity of peoples enjoying freedom and dignity. Such solidarity will fail unless it has the strictest respect for the dignity and freedom of others.



Paul Biya

*Communal Liberalism
2018 edition, p. 28-29*



4 UN JOUR, UN ÉVÉNEMENT

5 EDITO

8 DOSSIER

- Visite officielle du Président français Emmanuel Macron
- *Official visit of French President Emmanuel Macron*
 - Conférence de presse conjointe des deux Chefs d'Etat
 - *Joint press conference*
 - Le film de la visite
 - *Film of the visit*

40 CARNET DIPLOMATIQUE

- Cameroun-Espagne, un adieu et des espoirs
- *Cameroon-Spain to Widen Cooperation Ties*
- ONU-Cameroun. Les adieux de Louncény Fall
- *Cameroon-UN. Farewell to François Louncény Fall*

42 FLASHBACK

- Célébration du Cinquantenaire de l'Etat unitaire, le 20 mai 2022
- *Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022*

76 FIRST LADY

- Vacances chez « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité
- *"Les Coccinelles" on Holidays*

82 AU CŒUR DE L'ACTION

- Actes du Chef de l'Etat
- *Texts signed by the Head of State*

Directeur de Publication/Publisher :

Samuel MVONDO AYOLO
*Ministre, Directeur du Cabinet Civil/Minister,
Director of the Civil Cabinet*

Coordonnateur/Coordinator :

Oswald BABOKE
*Directeur Adjoint du Cabinet Civil/Deputy
Deputy Director of the Civil Cabinet*

Rédacteurs-en-Chef/Editors-in-Chief

Nicolas AMAYENA
Attaché
Bansi Victor SUHYANG
Attaché

Rédaction/ News Staff :

Jean Christian ATANGANA
Charles ATANGANA MANDA
Médard NKODO NSOULOU
Dorothée DANEDJO FOUBA
MBENJU John MAFANY
Armel MEBANDE
Edouard MVONDO MVOGO
Joseph B. AMOUGOU MEYONG
Carole NYANGONO ADJOMO
Francine NDONGO

Contribution :

Florent Guy ELA FOE
Chargé de Mission
Jeanne D'Arc OTAM
Chargée d'Etudes Assistant
Maxime MAMA
Photographie/Photos:
Victor YENE
Elie Gérard NYAT SAF
Sylvain ANDJONGO SEME
Salifou CHIGHET
Infographie:
Joseph Samuel SAMNICK

Impression/Printed by : SOPECAM

All these Instruments are available on
our website : www.prc.cm
Our social media accounts :
The President of the Republic

@PaulBiya.PageOfficielle
@PR_PauLBIYA

presidentpaulbiya
The First Lady :
@ChantaiBIYA_Cmr

Civil Cabinet:
@PRC.CabinetCivil
@CabinetCivilPRC
Mail : cabcivil@prc.cm
@prc.cellcom
@PRC_Cellcom
Mail : cellcom@prc.cm



François Mitterrand est accueilli avec faste et ferveur au Cameroun, pour une visite officielle de deux jours. Ce fut la première visite d'un Chef d'Etat français dans notre pays sous l'ère Biya, entamée le 6 novembre 1982. Le séjour du locataire de l'Élysée en terre camerounaise se déroule en trois étapes : Douala, où il atterrit le 20 juin en transit de quelques heures, avant de rejoindre Yaoundé. L'étape conclusive de Garoua aura lieu le 21 juin. Paul Biya et François Mitterrand auront un tête-à-tête au Palais de l'Unité, d'abord pour resserrer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays, ensuite, pour laisser transparaître les sentiments de respect et d'estime mutuels. Une conférence de presse viendra ponctuer leurs entretiens. L'étape majeure de Yaoundé est aussi marquée par le discours historique et spontané de François Mitterrand devant l'Assemblée Nationale. A cette occasion, il qualifiera le Président Paul Biya de « *dirigeant fidèle et estimé* » avec qui le Cameroun a toutes les chances d'aborder une nouvelle étape de sa marche vers le progrès. Puis, se tournant vers son hôte, le Chef de l'Etat français déclarera : « *la France se trouve à l'aise avec vous* », avant d'ajouter : « *le Cameroun a de grandes chances, parmi tous les peuples d'Afrique, de peser sur l'histoire* ». Prophétie d'un grand homme d'Etat... Avant de quitter le Cameroun, le Président français effectuera une tournée de loisir à Garoua.

François MITTERRAND was welcomed with pomp and pageantry to Cameroon during a two-day official visit. This was the first visit of a French Head of State to our country under the Biya era, which started on 6 November 1982. The Élysée Palace boss landed in Douala on 20 June and moved to the capital - Yaounde. He spent the next day in Garoua for the final phase of his trip.

Presidents Paul BIYA and François MITTERRAND had a tête-à-tête at Unity Palace, first to strengthen the excellent ties of friendship and cooperation between Yaounde and Paris, and secondly, to consolidate their mutual respect and esteem. This was followed by a joint press conference.

Another high point of his sojourn in Yaounde was a historic and spontaneous speech before the National Assembly. On this occasion, he described President Paul BIYA as a "faithful and esteemed leader" with whom Cameroon has every chance of embarking on a new stage in its march towards progress. Then, turning to his host, the French Head of State declared: "France is at ease with you", before adding: "Cameroon has great chances, among all the peoples of Africa, to weigh on history". A prophecy of a great statesman...

The French President made a leisure tour to the beautiful town of Garoua before his departure from Cameroon.

Par By

Samuel MVONDO AYOLO

Ministre, Directeur du Cabinet Civil / Minister, Director of the Civil Cabinet



Amitiés assumées, souveraineté réaffirmée

Long-standing Friendship, Reaffirmed Sovereignty

Du 25 au 26 juillet 2022, notre pays a accueilli sur son sol, avec les honneurs dus à son rang, le Président de la République Française, Monsieur Emmanuel Macron.

Le fait est loin d'être anodin : pour sa première tournée en terre africaine, à l'entame de son second mandat, Emmanuel Macron a choisi de commencer par le Cameroun, un pays qui pèse sur la scène internationale en tant que locomotive de l'Afrique centrale.

Prémices d'un nouveau départ pour les uns, continuité pour les autres, cette visite officielle n'a, manifestement, laissé indifférent aucun observateur attentif de la scène internationale.

De fait, l'histoire récente a bien semblé présenter des indices (supposés ou réels) d'une relation quelque peu fragilisée, en perte de vitesse, entre le Cameroun et la France, deux pays qui entretiennent pourtant des liens séculaires.

Loin de dissimuler les points de divergence inhérents à ces liens aux enjeux multiples et sensibles, il était bon que les Chefs d'Etat français et camerounais eussent cette rencontre pour clarifier les intérêts légitimes et réciproques des deux pays, et relancer

From 25 to 26 July 2022, our country played host to the President of the French Republic, Mr. Emmanuel Macron, who was welcomed with all the honours due to his rank.

It is no coincidence that Emmanuel Macron chose to begin his first trip to Africa following his election for a second term in Cameroon, a country that wields a lot of clout on the international scene as Central Africa's powerhouse.

For some, this official visit marked a new beginning, for others, continuity. However, it clearly did not leave any keen observer of the international scene indifferent.

Indeed, recent events appear to have hinted at (supposed or real) strained relations between Cameroon and France, two countries that have long-standing relations.

Far from concealing the points of divergence inherent in these multifaceted and sensitive relations, it was a good thing that the French and Cameroonian Heads of State met to clarify the legitimate and reciprocal interests of both countries and revitalize the thrust of the bilateral ties existing between France and Cameroon.

la dynamique qui a longtemps animé la relation bilatérale entre la France et le Cameroun.

Les entretiens qu'ils ont eus au Palais de l'Unité, ont « conforté l'un et l'autre dans leur détermination à œuvrer sans relâche au fonctionnement d'une relation fructueuse et mutuellement bénéfique », dicit le Président Paul Biya.

En effet, la relation entre le Cameroun et la France est marquée du sceau de l'amitié et de la solidarité. Elle est fortement encadrée par divers accords et traités, couvrant pratiquement tout le champ des relations internationales. Elle s'articule autour des règles et pratiques diplomatiques appropriées à chaque domaine d'intervention.

Cette relation, au contenu riche et varié, s'est mise en évidence, sans équivoque, au cours de la visite officielle du Président Emmanuel Macron au Cameroun. Ceci d'une part, à travers l'accueil particulièrement chaleureux de l'hôte de marque, dans la pure et légendaire tradition d'hospitalité camerounaise. D'autre part, par la voix même du Président Paul Biya qui a tenu à dire à son homologue français ses sentiments de satisfaction pour le soutien multiforme qu'apporte la France au Cameroun, aux plans sécuritaire, économique et financier.

Les deux Chefs d'Etat ont, du reste, convenu de poursuivre et d'intensifier leur partenariat dans les domaines de l'agriculture, des industries culturelles et créatives, du sport, du numérique, du développement local, de la formation, etc.

Dans cette volonté de coopération réaffirmée, l'impératif pour le Cameroun de Paul Biya est sa quête de l'émergence.

En raison de cette ambition légitime, le Cameroun, tout en étant un partenaire important de la France, demeure un pays ouvert à d'autres partenariats, dans une vision pragmatique et conforme

According to President Paul Biya, the talks held at Unity Palace "strengthened our common determination to work relentlessly towards ensuring the success of this fruitful and mutually beneficial relationship".

The ties between Cameroon and France are characterized by long-standing friendship and solidarity. The relations are strongly regulated by various agreements and treaties, covering practically the entire field of international relations. They are based on relevant diplomatic rules and practices.

These rich and diverse relationships were unequivocally highlighted during President Emmanuel Macron's official visit to Cameroon. Firstly, through the very warm welcome of the distinguished guest, in the pure and legendary tradition of Cameroonian hospitality. Second, through the voice of President Paul Biya, who expressed his appreciation for France's multidimensional assistance to Cameroon in the security, economic and financial domains. Both Heads of State also agreed to pursue and expand their cooperation in the agricultural, cultural and creative industries, sports, digital technology, local development, training, and other areas.

The country's goal in this reaffirmed desire by both leaders to pursue cooperation ties is the achievement of emergence.

In light of this legitimate ambition, Cameroon, a key partner of France, remains open to other partnerships, with a pragmatic vision and in keeping with emerging dynamics in today's and tomorrow's global geostrategic strategy. President Paul Biya reaffirmed his country's readiness for openness during the joint press conference.

Thus, Cameroon, which "stands tall and is jealous of its freedom", as one verse of its national anthem puts it, assumes its diversified friendships.

Thus, we are no longer bound by the antiquated logic of "private hunting ground". Nothing is taken for granted or given free of

aux dynamiques émergentes dans la géostratégie globale d'aujourd'hui et de demain.

Le Président Paul Biya a réaffirmé cette volonté d'ouverture de son pays lors de la conférence de presse commune.

Ainsi, le Cameroun, « *debout et jaloux de sa liberté* », comme le relève une strophe de son hymne national, assume ses amitiés diversifiées.

On est donc loin de la logique surannée de « *chasse gardée* ». Dans la nouvelle dynamique compétitive, rien n'est acquis d'office ou d'avance pour personne. Tout le monde peut investir au Cameroun, suivant les principes de partenariat gagnant-gagnant, empreint de respect mutuel et soucieux de la préservation des intérêts de chaque partenaire.

Ce positionnement stratégique du Cameroun n'est pas nouveau. Il confirme son non-alignement à la logique des blocs, et promeut une solidarité authentique et agissante entre les Etats-partenaires, avec pour finalité le bien-être de leurs peuples respectifs.

Le Cameroun, pays de paix, dirigé par un homme d'Etat « *mendiant de la paix* », connaît l'importance d'un fonctionnement harmonieux des institutions internationales, pour créer des conditions propices au développement de relations fécondes entre les Etats et entre les peuples.

La paix constitue un préalable à l'harmonie globale. Il convient de la rechercher constamment. L'harmonie procède d'une amitié sincère.

Le Cameroun, pour sa part, tient à se choisir de nombreux amis sur la scène internationale, en toute souveraineté, libre de toute ingérence contreproductive ou influence nocive.

A ce propos, il y a lieu de se féliciter que le Président Emmanuel Macron, dans son allocution liminaire face aux journalistes, ait déclaré bien comprendre cette aspiration légitime du Cameroun au respect de sa souveraineté.

charge in the new competitive environment. Anyone can invest in Cameroon provided they adhere to the principles of win-win partnership which are characterized by mutual respect and concern for the preservation of each partner's interests.

Cameroon's strategic positioning is not new. It confirms its non-alignment with bloc logic and promotes genuine and active solidarity among partner-States, with the ultimate goal of promoting the well-being of their respective peoples.

Cameroon, a country of peace, led by a statesman who is a "beggar for peace", understands the importance of international institutions functioning harmoniously in order to create conditions conducive to the establishment of fruitful relations between States and peoples.

Peace is a prerequisite for global harmony. It must be continually sought. Harmony is based on sincere friendship.

Cameroon, for its part, is eager to make many friends on the global stage, in full sovereignty, free from any counterproductive interference or harmful influence.

We should therefore be satisfied that President Emmanuel Macron stated in his opening remarks to journalists that he understood Cameroon's legitimate desire for respect of its sovereignty.



Accueil empreint de respect mutuel.

Mutual respect.

Partenariat Cameroun-France : une nouvelle impulsion

Biya-Macron Rekindle Cameroon-France Relationship

C'est sur une note de satisfaction générale que le Président de la République Française, Emmanuel Macron, a quitté Yaoundé, dans la nuit du 26 juillet 2022, au terme d'une visite officielle de deux jours au Cameroun, à l'invitation du Président Paul Biya. Un séjour dense qui devrait impulser un nouvel élan à la relation entre Yaoundé et Paris.

La visite au Cameroun du Chef de l'Etat français a notamment été marquée par un tête-à-tête strict, le 26 juillet, au Palais de l'Unité.

Cette entrevue de près deux heures a permis aux Chefs d'Etat camerounais et français d'aborder de nombreux sujets d'intérêt commun. Il s'est dégagé une large convergence de vues, dont la quintessence a été dévoilée dans leurs propos liminaires respectifs lors de la conférence de presse qui s'en est suivie.

Les Présidents Biya et Macron se sont réjouis de la qualité et de la solidité de la relation ancienne qui unit le Cameroun et la France. Ils ont aussi réaffirmé leur détermination commune à œuvrer sans relâche au renforcement de cette coopération qui s'avère en définitive fructueuse et mutuellement bénéfique.

Au plan de la coopération bilatérale, les deux Chefs d'Etat se sont engagés à poursuivre la lutte contre le terrorisme et à renforcer leur collaboration dans le domaine agricole, le développement des infrastructures, l'extension du numérique, l'encadrement de la jeunesse et le soutien au processus de décentralisation. De même les concours financiers au Cameroun à travers l'Agence Française de Développement (AFD) seront accrus.

It was a grandiose and revitalising occasion, and once again, the country of the Indomitable Lions raised the bar of its legendary hospitality with vivacity and a refreshing effervescence. Even the cold temperatures on the night of French President Emmanuel Macron's arrival at the Yaounde-Nsimalen International Airport, did not deter the amiable denizens of the town of seven hills - on their traditional task - to gracefully welcome the august guest who was on his first trip to Cameroon following the renewal of his presidential term. It was also the first visit of a French President since July 2015.

This friendly and reassuring atmosphere was felt throughout the official visit that was crowned by a two-hour tête-à-tête between Presidents Paul Biya and Emmanuel Macron at Unity Palace on 26 July 2022. The French leader and his delegation were treated to a special luncheon offered by the Presidential Couple.

Both leaders, in a joint press conference, reiterated their commitments to enhance mutual understanding, further shared interest and values, and strengthen strategic partnerships with advanced and dynamic socio-economic and security cooperation ties.

There is no more room for scepticism and uncertainty. Yaounde and Paris are on the same wavelength. Hand-in-glove to provide global and sustainable solutions on the challenges caused by: growing food insecurity; the conflict between Russia and Ukraine; threats of



Arrivée du Président Macron au Palais de l'Unité.

Arrival of President Macron at Unity Palace.

Il a aussi été question d'effacer les réminiscences mal dissimulées d'un passé douloureux, rappelant à la mémoire historique les crimes commis par l'armée française lors de la guerre de libération au Cameroun.

Les Présidents Paul Biya et Emmanuel Macron ont aussi fait le tour d'horizon de l'actualité internationale.

Tout aussi à souligner à grand trait, le déjeuner restreint offert par le Président de la République et Madame Chantal Biya en l'honneur du Président de la République Française à la suite de la conférence de presse. Au-delà de la convivialité qui enveloppe ce type d'agapes, ce déjeuner de 19 convives a également été l'occasion de poursuivre les discussions entamées, non seulement lors du tête-à-tête entre les Chefs d'Etat, mais également, au cours

terrorism within the sub-region; and maritime insecurity in the Gulf of Guinea.

The socio-political situation in the North-West and South-West Regions of Cameroon was equally addressed with a shared vision that decentralisation and dialogue are key elements for the return to normalcy. In fact, this position is in consonance with the fundamental principle of His Excellency Paul Biya - the premiere "beggar for peace" - who is bent on fast-tracking the decentralisation process and tenaciously implement the recommendations of the highly acclaimed Major National Dialogue, which was organised on 30 September to 4 October 2019.

During his stay in Cameroon, H.E. Emmanuel Macron also visited the "Club Noah" where he shared ideas on climate challenges and

Official visit of French President Emmanuel Macron

des séances de travail entre les membres des deux délégations officielles.

Enfin, autre articulation et non des moindres, ayant meublé le séjour du Président français au Cameroun, la rencontre avec les sociétés civiles camerounaise et française au Club Noah de Yaoundé. Retrouvailles au cours desquelles le Chef de l'Etat français s'est penché sur des préoccupations de la jeunesse se rapportant à la gouvernance locale et à l'entrepreneuriat. Ce fut aussi une occasion pour le prestigieux visiteur de ressentir une fois de plus l'hospitalité légendaire des Camerounais à l'instar de la ferveur populaire qui l'a accueilli à son arrivée à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen.

local participatory democracy with some Cameroonian youths. He also exchanged views on the importance to nurture the historic and fraternal diplomatic ties that exist between Cameroon and France in a meeting with economic and civil society actors at the Residence of France.



Cameroun - France : une relation au contenu riche et varié...

Cameroon - France: a rich and diversified relationship...

Conférence de presse - *Press conference*

Déclaration liminaire du Président Paul Biya

Opening statement by President Paul Biya



Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de redire ici que nous sommes particulièrement heureux d'accueillir au Cameroun le Président Emmanuel MACRON et toute la délégation qui l'accompagne.

Cette visite, qui est la première en terre africaine depuis que les Français lui ont accordé un second mandat, porte témoignage de la grande qualité et de la solidité des relations anciennes qui unissent nos deux pays.

Les entretiens que nous venons d'avoir, nous ont confortés, l'un et l'autre, dans notre détermination à œuvrer sans relâche au fonctionnement de cette relation fructueuse et mutuellement bénéfique.

Ladies and Gentlemen,

Let me start here by saying once again that we are very pleased to welcome President Emmanuel MACRON and the entire delegation accompanying him to Cameroon.

This visit, which is his first on African soil since being elected for a second term, bears testimony to the high quality and solidity of the long-standing relations binding our two countries.

The talks we have just held have strengthened our common determination to work relentlessly towards ensuring the success of this fruitful and mutually beneficial relationship.

Je tiens à partager avec vous, les sentiments de satisfaction que j'ai exprimés au Président Emmanuel MACRON, pour le soutien multiforme que nous apporte la France tant au plan sécuritaire, notamment dans la lutte contre le terrorisme, qu'au plan économique et financier.

Nous avons par ailleurs, convenu de poursuivre nos efforts conjoints dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des infrastructures, ainsi que de la formation et du développement local, avec en point de mire l'émergence du Cameroun.

Nos entretiens de ce jour nous ont permis, comme les précédents, de faire un tour d'horizon de l'actualité nationale dans nos deux pays ainsi que de la situation internationale.

Nous avons notamment évoqué les menaces à la sécurité dans notre sous-région et notre continent, et les voies et moyens d'y faire face.

Nous nous sommes également penchés sur la crise énergétique, les perturbations du marché mondial des céréales et l'inflation généralisé. Ce sont des défis globaux qui appellent une riposte globale.

Nous avons, bien évidemment, évoqué la guerre en Ukraine, les destructions et les souffrances qu'elle occasionne, avec des répercussions planétaires.

Le Président MACRON et moi-même, sommes d'avis que tout doit être fait pour arriver à une cessation rapide des hostilités. Pour cela, la logique de la confrontation doit céder le pas à celle de la conciliation et du dialogue.

Merci Monsieur le Président.

Merci encore d'avoir répondu à notre invitation.

Merci pour votre engagement à nos côtés.

Et je vous remercie de votre aimable attention.

I would like to share with you, my feelings of satisfaction- which I did convey to President Emmanuel MACRON- with the multifaceted support France is providing us in terms of security, notably counterterrorism, as well as economy and finance.

Furthermore, we also agreed to keep up our joint efforts in the areas of agriculture, industry and infrastructure, as well as training and local development, with Cameroon's emergence in focus.

As in previous talks, we were able today to review current national issues in our two countries and on the international scene.

In particular, we discussed the security threats to our sub-region and our continent, and the ways and means to deal with them.

We also looked at the energy crisis, disruptions in the world grain market and widespread inflation. These are global challenges, which call for a global response.

Naturally, we mentioned the war in Ukraine, the destruction and suffering it is causing, with its global repercussions.

President MACRON and I believe that all must be done to rapidly bring about a cessation of hostilities. To that end, the logic of confrontation must yield to that of conciliation and dialogue.

Thank you Mr. President.

Thank you once again for honouring our invitation.

Thank you for standing by us at all times.

And thank you for your attention.

Déclaration liminaire du Président Emmanuel Macron

Opening statement by President Emmanuel Macron



**Merci beaucoup Monsieur le Président,
Monsieur le Président,
Madame,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Chers amis,**

Je vais vous dire le bonheur qui est nôtre, ma délégation et moi-même, d'être parmi vous

au Cameroun, et je tenais à vous remercier pour l'accueil que vous nous avez réservé. Ce déplacement, vous l'avez parfaitement dit, Monsieur le Président, marque pour nous un moment important. Ce n'est pas un hasard, en effet, si j'ai choisi de venir dans votre pays pour la première étape de cette petite tournée africaine, la première depuis ma réélection. D'abord, du fait de la profondeur de la relation franco-camerounaise et du caractère exceptionnel de l'amitié entre nos deux pays. Ensuite, parce que le Cameroun est un partenaire stratégique en Afrique centrale, région avec laquelle je souhaite justement consacrer plus de temps lors

de ce second quinquennat. Enfin, parce que je dois le dire, je suis très admiratif de la jeunesse camerounaise. Nous en avons longuement parlé. Le niveau d'excellence des jeunes diplômés camerounais, les talents qui sont ici présents sont une fierté pour le pays. Et je pense que le rôle de la France est d'aider au maximum, justement, à leur donner une place et leur permettre de réussir.

Cette relation forte et ancienne qui unit le Cameroun et la France se traduit par une coopération exceptionnelle. Nos priorités communes ont fait du Cameroun l'un des premiers partenaires de l'Agence Française de Développement. Aux côtés du Gouvernement camerounais, elle a financé de projets à hauteur de 2 milliards d'euros ces dix dernières années ; les quelques 200 entreprises françaises présentes dans le pays, actives dans tous les secteurs participent au dynamisme de votre économie. C'est une force pour nous tous.

Alors, cette présence française a été concurrencée ces dernières décennies, c'est bien normal, par d'autres. Il nous appartient d'être meilleurs, plus efficaces, d'œuvrer ensemble aussi à une plus grande transparence des marchés, à une plus grande efficacité collective. Là aussi, nous en avons longuement parlé. Mais, je souhaite que l'on puisse diversifier cette coopération, au-delà des grandes infrastructures et des commodités, qu'on puisse regarder dans les domaines de l'agriculture, de la formation, du numérique, et également des industries culturelles, créatives et du sport, comment faire davantage. C'est d'ailleurs le sens de la délégation qui m'accompagne.

Je salue également la qualité de notre coopération de sécurité et de défense. Là aussi, nous voulons la renforcer, en particulier en matière de formation. J'ai bien pris note de vos demandes, Monsieur le Président, et cette coopération, c'est celle qui nous permet d'agir contre le terrorisme dans le Bassin du Lac Tchad. Et nous avons évoqué ensemble, évidemment, cette situation, notre volonté de lutter contre le terrorisme, de le faire en lien avec tous les pays de la région qui sont touchés par ce phénomène, comme d'ailleurs la France, vous savez, est engagée depuis de nombreuses

années. Nous avons également ensemble évoqué la situation de plusieurs pays dans la région, notamment la République Centrafricaine et de notre préoccupation commune à l'égard des ingérences qui s'y font jour. Nous sommes également convenus avec le Président Biya de continuer de travailler à l'approfondissement des liens entre nos deux pays sur plusieurs volets, en particulier en matière de développement économique, j'évoquais quelques-unes des pistes et des secteurs sur lesquels nous voulons avancer ; également en matière de paix, de prospérité et de stabilité.

A cet égard, conformément à nos engagements, je tiens à renouveler, et nous en avons là aussi longuement parlé, le soutien de la France au processus de décentralisation. Je demeure en effet convaincu, je l'ai dit au Président, que la régionalisation constitue une réponse à la grave crise qui continue d'affecter le pays dans ses régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et que c'est par ce processus politique de dialogue, de réformes, d'avancées, de conciliation, qu'une solution durable pourra être trouvée. Cette volonté d'avancer ensemble, nous l'avons aussi constaté dans le domaine de la sécurité alimentaire. Vous rappeler, Monsieur le Président, juste après notre échange, j'aurai l'occasion de retrouver plusieurs de nos délégations, de nos ministres pour avancer dans cette direction. La hausse des cours des matières premières, les difficultés d'approvisionnement dans un contexte d'inflation qui, pour partie, étaient dues à une reprise non coordonnée mondiale, mais qui a été largement aggravée par la guerre lancée par la Russie en Ukraine, n'épargne ni l'Afrique, ni le Proche et le Moyen-Orient, ni l'Europe. Et alors même que nous sortons à peine de la crise liée au Covid-19, ce conflit met à l'épreuve directement nos économies, et en particulier la vôtre. C'est pour faire face à ces conséquences, notamment en Afrique que nous nous avons souhaité nous engager, et nous en avons d'ailleurs parlé il y a quelques semaines ensemble. Dès le mois de mars, nous sommes engagés pour cette initiative dite FARM, qui vise, d'une part, à aider à faire circuler les denrées alimentaires afin d'éviter que cette crise ne bloque la circulation et ne crée des situations de sur stockage, mais permettre surtout de produire davantage dans les pays qui

en ont besoin, en particulier les pays africains. C'est un objectif de formation, de production accrue sur le plan agricole, c'est un objectif pour bâtir une plus grande autonomie africaine en matière d'engrais.

C'est un partenariat public-privé que nous voulons ainsi établir. L'investissement de la France dans le secteur agricole au Cameroun est évidemment ancien. Mais c'est une manière là de lui donner un nouveau jour, de le renforcer et de permettre de régler la crise qui est la nôtre, comme vous l'avez, un instant Monsieur le Président, dit ; on parle de la coopération : coopération entre nos deux pays, coopération entre nos académies de système de formation, coopération entre nos systèmes public et privé.

Ce déplacement est également l'occasion pour moi de maintenir la dynamique créée par le nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier en octobre dernier. En effet, j'avais été frappé par la vitalité et la vivacité des représentants de la société civile camerounaise qui avait fait le déplacement. C'est pourquoi, en fin de journée, je me rendrais au Village Club Noah pour écouter et échanger avec les nouvelles

générations camerounaise et française sur la politique française en Afrique et la relation entre nos deux pays et nos jeunes. Nous parlerons des enjeux de participation citoyenne, de démocratie, de développement durable, de patrimoine, de sport, de culture, des enjeux qui nous concernent tous, pour nous aider à mieux bâtir encore et de renforcer le partenariat qui nous lie.

Voilà en quelques mots, le sens de la visite qui est la mienne et une partie de ce que nous avons échangé avec le Président à l'instant. Nous avons couvert beaucoup de sujets sur le plan bilatéral, sur le plan de la sécurité régionale, la coopération régionale. Nous avons fait à peu près le tour du monde. Mais sur chacun de ces points, nous avons défini un agenda précis avec des points de rendez-vous qui soient réguliers. En tout cas, je félicite tout le monde ici de n'avoir aucun doute sur la volonté de la France et ma détermination à travailler avec vous dans la direction que je viens d'évoquer. Je vous remercie.»



Questions-réponses

Q&A



Question de Yves Marc Medjo de la CRTV :
Bonjour Messieurs les Chefs d'Etat. Ma question s'adresse au Président de la République Française.

Monsieur le Président, les Africains, et particulièrement les Camerounais, sont témoins des concours financiers et de la qualité des matériels militaires que l'Occident apporte à l'Ukraine en guerre. Lorsque l'on sait que les pays africains, en difficulté économique ou même en conflit ont du mal à recevoir pareille bienveillance, pareille assistance, Monsieur le Président, comment assumez-vous ces deux poids, deux mesures ? Je vous remercie.

Réponse du Président Emmanuel Macron :

D'abord, je pense que... quand j'écoute beaucoup d'approximations sur ce qui se passe en Ukraine, je ne ferai pas de comparaison excessive. En Ukraine, vous avez un pays souverain, dont la souveraineté, l'intégrité territoriale a été violée par une agression unilatérale d'un pays voisin,

la Russie. C'est comme ça qu'il faut le qualifier. C'est une guerre lancée par la Russie. Les règles qui sont les nôtres, la Charte des Nations Unies, les textes que nous avons signés et que la Russie a d'ailleurs également signés en tant que membre de l'OSCE, font qu'elle a violé à peu près tous ses engagements internationaux. Le choix qui a été fait par les Européens, premièrement, n'est en aucun cas de participer à cette guerre, mais de la reconnaître et de la nommer. Là où je vois trop souvent de l'hypocrisie, en particulier sur le continent africain, je le dis avec beaucoup de calme et de sérénité, à ne pas savoir qualifier une guerre qui en est une et à ne pas savoir dire qui l'a lancée, parce qu'il y a des pressions diplomatiques. Enfin, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Nous, nous avons décidé de tout faire pour stopper cette guerre, comme l'a dit le Président. Et je vous rappelle que moi-même, quelques jours avant, je suis allé en Russie et en Ukraine pour essayer de l'empêcher, de tout faire pour la stopper sans y participer.

Ce faisant, que font les Européens ? Ils sanctionnent la Russie pour bloquer son effort de guerre et dans tous les scénarios internationaux et l'isoler diplomatiquement. C'est là où nous avons besoin de vous, sinon ce schéma se reproduira à l'envie. Ce n'est pas l'ordre international que nous voulons, qui repose sur la coopération et le respect de la souveraineté de chacun. Et enfin, nous aidons l'Ukraine à résister : aides économiques et financières, aides comprenant les réfugiés, aides militaires en livrant du matériel. C'est ça la situation, très précisément. Je ne vois pas sur le sol africain des pays qui soient dans une situation comparable. Etant agressés par une puissance voisine. Par contre, je vois des pays qui ont pu être déstabilisés par le terrorisme. Et vous parlez à un Chef d'Etat qui a l'honneur d'être à la tête d'un pays qui s'est engagé en Afrique, où nous n'avons pas seulement livré des armes ; nous avons envoyé des troupes à la demande d'un Etat souverain qui était le Mali et de l'organisation sous régionale, qui était la CEDEAO, pour la défense de sa souveraineté nationale. Nous avons donc fait beaucoup plus que pour l'Ukraine.

Je vous parle avec la gravité d'un Chef d'Etat qui a eu à enterrer des soldats, parce qu'ils sont venus sur le sol africain défendre la souveraineté d'un Etat qui n'était pas le leur. C'est ça la réalité. S'il y a deux poids deux mesures, c'est dans le sens contraire à ce que vous avez évoqué.

L'armée française, à la demande du Mali en 2013, est intervenue pour stopper les terroristes qui faisaient route vers Bamako. Puis, l'armée française, à la demande de l'Etat malien et de la CEDEAO est restée pour protéger. Et si, aujourd'hui il n'y a pas un califat territorial au Mali, c'est parce qu'il y a eu l'armée française et que des dizaines de nos enfants sont morts sur le sol africain pour lutter contre le terrorisme. Allez voir beaucoup d'autres que la France pour demander ce deux poids deux mesures.

La France est le pays qui s'est le plus engagé pour des Etats africains à leur demande et pour leur sécurité. Par contre, nous le faisons dans un cadre clair, à la demande d'un Etat souverain, et pour lutter contre le terrorisme. Quand ce cadre n'a plus été rempli, après les deux coups d'Etat militaires au Mali et les choix de la junte, nous avons décidé de partir et de réorienter notre politique. Maintenant, nous avons des politiques de coopération militaire avec de nombreux pays africains, le Cameroun en fait partie, qui passe par des livraisons, de la formation, du partenariat. Et c'est sur cette route que nous continuerons d'avancer, de consolider le lien qui est le nôtre sur le plan militaire.

Je ne pas être plus exhaustif pour faire la différence entre les situations que vous avez évoquées et la réalité de l'implication de la France.





Question d'Amélie Tulet de Radio France International (RFI) :

Au Président Paul BIYA. Monsieur le Président, espérez-vous, puisqu'on parle d'avenir, briguer un nouveau mandat en 2025 ou souhaitez-vous qu'une nouvelle génération porte les couleurs du RDPC à la prochaine présidentielle ?

Réponse du Président Paul Biya :

Comme vous le savez, le Cameroun est dirigé conformément à sa Constitution. D'après cette Constitution, le mandat que je mène a une durée de sept ans. Alors, essayez de faire la soustraction. 7 - 4 ou 3, et vous saurez combien de temps il me reste à diriger le pays. Mais, autrement, ce sera su ; quand ce mandat arrivera à expiration, vous serez informé sur le point de savoir si je reste ou si je m'en vais au village.

Question de Georges Alain Boyomo du quotidien Mutations.

Au Président Emmanuel Macron. Monsieur le Président, j'ai une question à deux volets :

Au cours d'évènements organisés en France et qui n'avaient pas de lien avec la relation France-Cameroun, vous avez révélé le contenu de certaines de vos conversations avec votre homologue camerounais. Pensez-vous que c'est la meilleure manière de donner votre opinion sur les droits de l'Homme et la démocratie au Cameroun ? Il faut noter que ces réactions sont faites sur un ton peu diplomatique.

Ensuite, Monsieur le Président, une amitié sincère comme celle qui existe entre le Cameroun et la France ne saurait s'encombrer de zones

d'ombre ou alors de vérités mal dissimulées. Il se trouve que la guerre de libération qui a été menée au Cameroun a laissé des blessures et des souvenirs marqués par des exactions, des crimes commis par l'armée française sur des Camerounais. Des décennies plus tard, est-ce que vous êtes en mesure de reconnaître ces atrocités et d'en assumer la responsabilité ?

Réponse du Président Emmanuel Macron :

Merci beaucoup Monsieur. Sur votre première question, vous savez, la diaspora camerounaise en France fait partie de la richesse de notre relation. Il se trouve, je pense vous faites implicitement référence à cela, qu'en cheminant dans le Salon de l'agriculture en France, j'ai été interpellé et je n'allais pas ne pas répondre. Et j'ai répondu en disant la vérité. Je n'ai rien révélé du contenu. J'ai dit qu'on a des discussions très approfondies avec le Président sur des situations individuelles et des situations que nous ne comprenons pas. C'est ce qui est la réalité. Je pense que c'est ce que je dois à nos binationaux ou aux membres de la diaspora qui s'émeuvent de ces sujets et qui, à l'inverse, ne comprendraient pas une seule seconde que je passe de longues heures avec le Président Biya, mais nous ne parlons pas des sujets qui fâchent. On parle de manière exigeante, des sujets qui nous concernent et on essaye de trouver des solutions intelligentes qui sont respectueuses de la souveraineté de chacun, mais qui reposent sur la vérité. Je crois n'avoir révélé aucun secret dans cette réponse à une interpellation. Simplement ai-je dit le rôle de la France et la nature du dialogue que nous avons.

Sur ce qui est de notre passé commun, nous avons ce passé qui a des pages glorieuses, heureuses, de construction commune. Il a contribué à lier tant de destins. C'est une chance. Mais il a eu aussi des moments douloureux, tragiques. Des historiens se sont penchés sur ce passé. Ils nous disent qu'un conflit a eu lieu. Le mot guerre est employé, c'est aux historiens de faire la lumière sur le passé. Il faut continuer à écrire précisément cette histoire et à l'écrire ensemble. C'est pourquoi, ce que je souhaite, c'est que nous puissions avoir et lancer ensemble un travail conjoint d'historiens camerounais et français qui pourront ainsi avoir accès à la totalité de nos archives. Je prends ici l'engagement solennel d'ouvrir nos archives en totalité à ce groupe d'historiens conjoints qui nous permettront d'éclairer ce passé sur des situations individuelles, sur des épisodes que vous évoquez et pour qualifier très précisément l'implication de la France, le rôle aussi des autorités camerounaises de l'époque avant et après indépendance. Dans un contexte où les choses sont sans doute plus complexes et mêlées que vous ne l'avez dit, mais avec une gravité et des responsabilités qu'il convient d'établir factuellement. Je propose donc que nous réunissions des conditions pour mener ce travail, je l'ai dit au Président, que nous mettions en place une commission d'historiens qui pourront travailler ensemble et qui pourront avoir accès à toutes les archives pendant la période. L'intégralité des archives françaises seront ouvertes. Je souhaite aussi que nous puissions, dans le cadre de cette commission conjointe, faire travailler des artistes, parce que j'ai été frappé de savoir comment des artistes camerounais binationaux de la diaspora avaient pour matrice imaginaire cette période. Nous allons fixer un calendrier de travail à cette commission pour qu'elle rende ses travaux dans un calendrier approprié et rapproché, pour qu'on puisse scruter les prochaines années avec de vraies réalisations et un retour sur ces travaux. Voilà.

Question de Christelle Meral de France Télévisions.

Aux deux Chefs d'Etat.

Monsieur le Président BIYA, le Cameroun a noué un partenariat de défense avec la Russie, est-ce que la guerre en Ukraine a des conséquences

concrètes sur les Camerounais aujourd'hui ? Est-ce que vous condamnez l'intervention russe en Ukraine ?

Et puis, une question au Président Macron, est-ce que l'offensive russe en Afrique est une menace et comment comptez-vous y faire face ? Comment comptez-vous également redynamiser les relations économiques entre la France et le Cameroun ?

Réponse du Président Paul Biya :

Le Cameroun entretient des relations diplomatiques avec la France, bien sûr, mais aussi avec beaucoup d'autres pays : l'Allemagne, l'Espagne, la Chine, le Brésil. Et s'agissant de la relation avec la Russie, elle est ancienne et nous avons signé avec ce pays un accord de coopération qui était venu à expiration. On l'a renouvelé et nous l'avons signé. Le voyage de mon ministre en Russie n'avait pas de rapport avec la situation de la guerre en Ukraine. Nous avons l'habitude de signer des accords de ce genre. Et en Afrique, il y a beaucoup de pays qui ont des accords avec la Russie. Donc, c'était un acte dans la routine des relations diplomatiques entre nos deux pays. On a pensé que, peut-être, on allait apporter un concours à la Russie. Je crois qu'elle n'a pas besoin d'un apport du Cameroun. Il s'agissait simplement de renouveler l'accord préexistant. Et donc, tout cela est normal. Les gens sont évidemment préoccupés par la guerre d'Ukraine. Nous n'avons pas abordé ce problème et il n'était pas question pour nous de l'aborder. Donc, c'était un acte de pure gestion d'une relation bilatérale.

Evidemment, le Cameroun commence à subir les effets de cette guerre. Il y a cette inflation galopante qui arrive, il y a des difficultés de transport, il y a l'anxiété des gens. On ne sait pas de quoi demain sera fait. Le Cameroun fera ce qui est en son pouvoir pour hâter la fin de ce conflit et qu'on en vienne à la négociation et au retour de la paix. Je crois que j'ai répondu à votre attente. Merci.

Réponse du Président Emmanuel Macron :

Sur les questions que vous m'avez posées, la première, je distinguerais deux présences russes en Afrique. Il y a une diplomatie russe depuis des décennies qui est d'ailleurs reflétée par ce que le Président vient de dire. Celle d'une

grande puissance politique et militaire qui a développé des relations avec tous les pays dans le cadre du concert normal des nations et qui a historiquement eu des relations économiques, souvent militaires, avec plusieurs pays d'Afrique. Là, il n'appartient à personne de dire que ceci est bien ou mal. Mais, je crois que nous serions naïfs de ne pas nommer ce qui s'est développé ces dernières années, qui est ce que j'appellerais une présence hybride de la Russie sur le continent africain, qui passe d'abord par le développement de la propagande, des médias télévisés... J'ai du mal à parler de journalisme parce que je vous respecte trop. Ce ne sont pas des confrères à vous, mais des femmes et des hommes qui expliquent ce qu'est la voix de la Russie et qui diffusent de fausses informations.

Et donc, la Russie, en Afrique, a diffusé beaucoup de fausses informations. Elle est en train d'ouvrir des officines que sont Russia Today et Sputnik que nous venons d'interdire en Europe. Et elle a complété son offre diplomatique par l'intervention de milices Wagner. Et en particulier ce que nous avons vu ces dernières années fleurir en République Centrafricaine et au Mali, pour ne citer que deux cas, est très préoccupant, parce que ce ne sont pas des coopérations classiques. C'est la Russie qui décide par le truchement de milices de venir en soutien, soit à des pouvoirs politiques affaiblis qui décident de ne pas gérer leurs problèmes de manière politique, mais de les militariser, soit à des juntes militaires qui n'ont aucune légitimité politique pour leur dire, nous vous apportons sécurité et protection à vous, pas à votre peuple, en échange d'une influence russe et d'une captation des matières premières, avec souvent des exactions qui sont d'ailleurs documentées par la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies et toutes les missions qui s'y déploient. Cette présence russe hybride qui passe par la désinformation et les milices, par de nouvelles formes de coopération que j'ai du mal à qualifier de coopération, de complicités avec des pouvoirs politiques affaiblis, voire totalement illégitimes quand ce sont des juntes militaires, est une préoccupation. Je pense que c'est d'abord une préoccupation pour le continent africain. Et donc, la France, en tant qu'amie de l'Afrique, fera tout pour qu'il y ait une liberté offerte à tous les pays d'avoir tous les liens diplomatiques et de défendre les intérêts

de leurs peuples. Et que ce schéma ne se diffuse pas trop parce que je ne pense pas qu'il soit bon. Je pense surtout qu'il n'est pas bon pour les peuples. Et c'est ce qui semble se vérifier en République centrafricaine et au Mali, et partout où ce schéma prospère ou aura à prospérer.

Pour ce qui est de notre présence économique, vous avez raison. Dans le même temps, l'Agence Française de Développement n'a cessé son engagement. Le Cameroun est l'un des pays où nous sommes le plus exposés, où nous avons plus d'ambitions. Simplement, et c'est très légitime, ce pays s'est formidablement développé, a gagné en populations et s'est ouvert. Donc, d'autres pays sont venus sur le théâtre pour proposer. C'est que nous avons été moins bons que d'autres, si nous n'avons pas obtenu de marché. Il y a donc une concurrence accrue, et c'est très bien. Il n'y a pas de chasse gardée. Deuxième chose, nous avons, dans certains secteurs, défendu des positions, mais je souhaite qu'on puisse avancer ensemble deux éléments qui me semblent clés. A la fois pour que ce soit un partenariat gagnant-gagnant, comme on dit. Que ce soit bon pour le Cameroun, sa population et ses entreprises, et pour la France. La première chose, c'est qu'il faut qu'on œuvre ensemble aux bonnes réformes de gouvernance pour que tous ces contrats soient faits dans la transparence et qu'on ait une lutte efficace contre la corruption partout. C'est bon la concurrence, mais c'est moins bon quand ce n'est pas la qualité de l'offre qui gagne, qu'il y a des choses qui se passent à côté. La deuxième chose c'est qu'on puisse diversifier notre offre et que nous puissions être plus présents dans l'agriculture, les industries culturelles et créatives, le sport, le numérique, l'entrepreneuriat. Je souhaite qu'on fasse plus parce que c'est l'un des enjeux clés. Je pense qu'il y a un énorme défi au Cameroun, mais comme partout en Afrique, qui est de réussir à faire sortir une grande partie de l'économie, en particulier celle qui se trouve entre les mains des femmes, de l'informel pour lui permettre de rentrer dans l'économie formelle. Pour cela, il faut avoir des partenariats avec des PME, savoir structurer des financements et réussir à faire ce développement. Voilà quelques-uns des sujets sur lesquels je veux qu'on puisse réinvestir la relation pour lui donner un nouveau tour quantitatif, mais aussi qualitatif et de confiance.

Le film du séjour du Chef de l'Etat français

The French Head of State's visit in photos



Un bouquet d'accueil pour commencer ...

A bouquet of flowers to start...

Official visit of French President Emmanuel Macron



Liesse populaire...

A cheerful crowd...



Le Président Emmanuel Macron en immersion dans une foule enthousiaste.



Official visit of French President Emmanuel Macron



President Emmanuel Macron communed with an enthusiastic crowd.





Président Macron.

Unity Palace opens its doors to President Macron.







Paul Biya et Emmanuel Macron en parfaite harmonie lors du tête-à-tête puis face à la presse.

Paul Biya and Emmanuel Macron in perfect harmony during tête-à-tête and press conference.

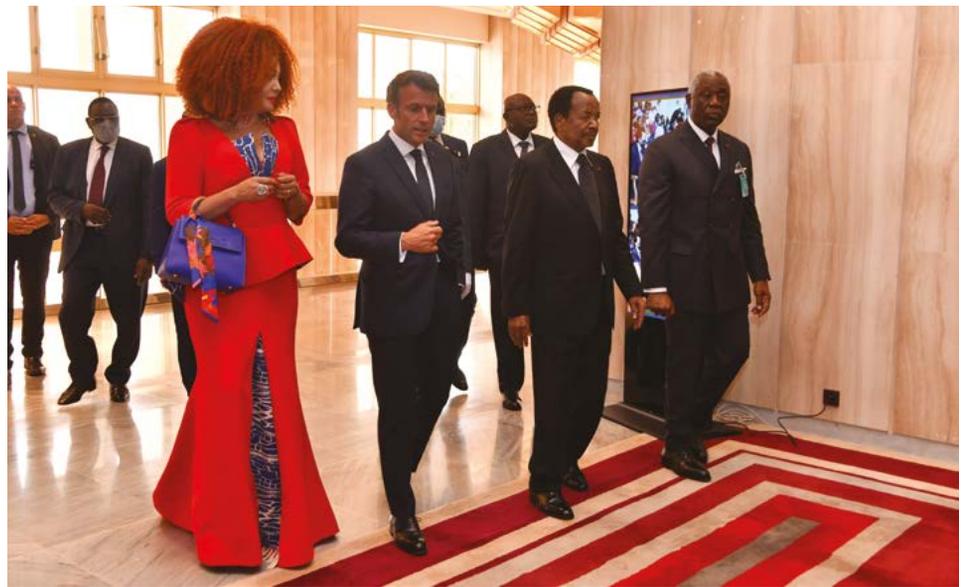






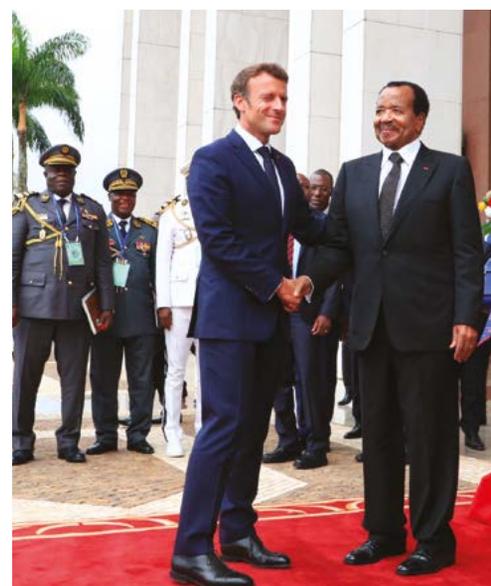
France-Cameroun : une amitié qui se consolide.

France-Cameroon: consolidating friendship.





Le déjeuner offert par le Couple présidentiel camerounais...
The lunch offered by the Cameroonian Presidential Couple...



Official visit of French President Emmanuel Macron



Le temps de se dire au revoir...

Time to say goodbye...

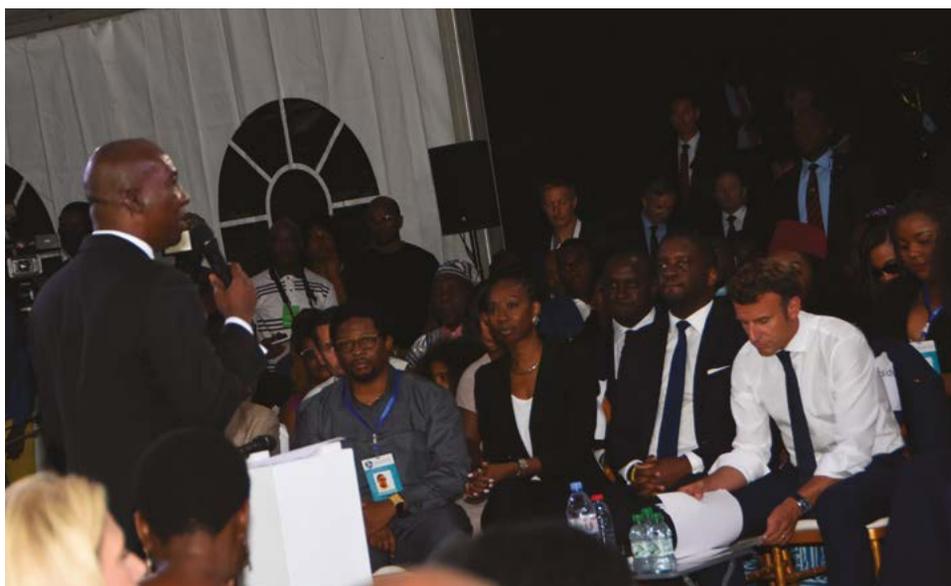




Official visit of French President Emmanuel Macron



Le Président Emmanuel Macron en toute convivialité et détente....
President Emmanuel Macron in a friendly and relaxed atmosphere....



Au village Noah, le Président Emmanuel Macron échange avec les jeunes.

Official visit of French President Emmanuel Macron



At the Noah village, President Emmanuel Macron exchanging with youths.



Cérémonie d'au revoir à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen dans la nuit du 26 juillet 2022.

Farewell ceremony at Yaounde-Nsimalen International Airport on the night of 26 July 2022.



Official visit of French President Emmanuel Macron





Cameroun-Espagne, un adieu et des espoirs *Cameroon-Spain to Widen Cooperation Ties*

Le Président de la République, S.E. Paul BIYA, a accordé une longue audience le 9 août 2022 au Palais de l'Unité à l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne au Cameroun, S.E. Ramon Maria Moreno Gonzalez, arrivé en fin de séjour dans notre pays.

Les entretiens qualifiés de denses et édifiants ont notamment porté sur l'intensification de la coopération bilatérale, riche et multiforme.

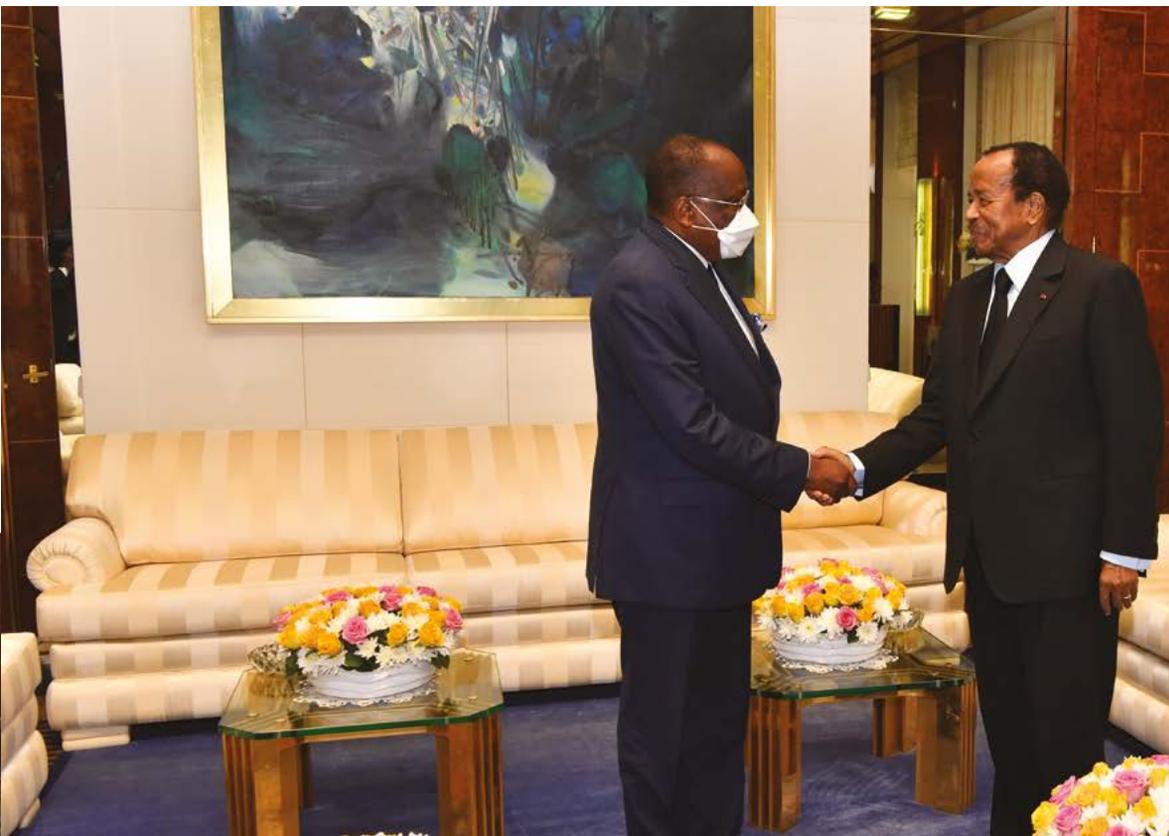
L'Ambassadeur Moreno Gonzalez n'a pas manqué de relever la parfaite connaissance des réalités et des richesses dont regorge l'Espagne et qui pourraient soutenir le développement économique du Cameroun.

L'Ambassadeur Ramon Maria Moreno Gonzalez a déploré l'impact négatif que la pandémie de Covid-19 a eu sur son action, empêchant de conduire à terme certains projets de coopération. Il a émis le vœu de voir la dynamique de coopération se renforcer avec son successeur, car les perspectives de coopération sont prometteuses.

President Paul BIYA has reaffirmed Cameroon's continued commitment to reinforce the enduring and excellent relations that exist with the Kingdom of Spain. This reassuring message was delivered to the outgoing Spanish Ambassador to Cameroon, Ramon Maria Moreno Gonzalez on 9 August 2022 at Unity Palace.

The Head of State and his guest reviewed the evolution of bilateral ties during the mandate of Ambassador Ramon Maria Moreno Gonzalez, which started in 2018. They equally touched on subjects that will facilitate the widening of socio-economic cooperation ties especially in domains that were greatly affected by the devastating effects of the COVID-19 pandemic.

It was revealed after the farewell audience that His Excellency Paul BIYA showed steadfast interest towards the strengthening of cooperative partnership on areas of mutual interest including trade, health, education, and maritime security.



ONU-Cameroun. Les adieux de Louncény Fall

Cameroon-UN. Farewell to François Louncény Fall

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU et Chef de Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, arrivé en fin de mission, a été reçu en audience par le Chef de l'Etat, le 2 juin 2022.

Monsieur Louncény Fall a confié à la presse qu'il a transmis au Chef de l'Etat « *la haute appréciation du Secrétaire Général des Nations Unies, ses encouragements pour tous les efforts que le Gouvernement camerounais est en train de déployer pour l'atteinte des objectifs d'un développement durable, pour la stabilité et la paix au Cameroun. Et naturellement, tous les efforts que le Cameroun consent afin de stabiliser les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.* » Il a mentionné la détermination du Président Biya « *à tout mettre en œuvre pour que toutes les recommandations du Grand Dialogue National soient suivies intégralement, afin que l'unité du Cameroun soit préservée, ainsi que sa stabilité.* »

The Head of State met François Louncény Fall, the outgoing Special Representative of the United Nations Secretary-General and Head of the United Nations Regional Office for Central Africa (UNOCA) on 2 June 2022 at Unity Palace. The high-level personality who equally served as the UN envoy for peace in Cameroon was decorated with a medal of Grand Officer of the National Order of Valour.

President Paul BIYA and his guest held a lengthy discussion on the evolution of the sub-region and aspects of close cooperation and partnership binding Cameroon and the UN. Both personalities equally reviewed the positive measures implemented by the Government to stabilise the socio-political situation in the North-West and South-West Regions - taking into consideration the recommendations of the Major National Dialogue. These include among others: the Presidential Plan for Reconstruction and Development of both regions and the gradual establishment of the Disarmament, Demobilisation and Reintegration Centres for the rehabilitation of ex-combatants.

20 mai 2022

Cinquantenaire de l'Etat unitaire

Golden Jubilee of Unitary State







Le Président de la République reçoit les honneurs de la Nation.

Full honours granted to the Head of State.

Cinquantenaire de l'Etat unitaire. Intense moment de communion et de fierté nationales

Cameroon Celebrates Golden Jubilee of Unitary State

Le 20 mai 2022, le peuple camerounais a célébré avec faste et allégresse, le cinquantenaire de l'Etat unitaire. Le thème retenu pour ce jubilé, à savoir : « *Forces de défense et de sécurité au service du peuple, pour la préservation de la paix sociale et de la cohésion nationale* », est révélateur et symbolise l'état d'esprit des Camerounais qui sont tous, de manière unanime, engagés dans le chantier de la construction d'une société où règne la paix et la concorde.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, avec à ses côtés la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA, a présidé la parade militaire et civile au Boulevard au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé.

Cet intense moment de communion et de fierté nationales a permis de se rappeler le chemin parcouru et d'entrevoir les promesses d'un avenir meilleur grâce à l'inspiration et à la sagesse S.E. Paul BIYA ; la fougue et l'énergie d'une jeunesse ingénieuse et affranchie des pesanteurs du passé sous la protection rassurante d'une armée républicaine et disciplinée.

« *Le Temps des Opportunités* » revient en images sur les moments les plus émouvants de cette 50^{ème} édition de la Fête Nationale.

The 50-year journey towards the consolidation of national unity and the relentless efforts aimed at integrating all and sundry in the compelling and obligatory course for a one and indivisible Cameroon were celebrated on 20 May 2022 across the national territory. The golden jubilee of the unitary state was an important moment in the life of the nation for all stakeholders to reflect on what has been achieved and the need to resolve areas of turbulence while making projections for an emerging country by 2035.

President Paul BIYA is among the key advocates for a united and prosperous Cameroon. It was therefore a moment of pride and satisfaction, not just for the Head of State but equally for all the sons and daughters of this "Africa in miniature". Thus, the once in a life time event was a perfect opportunity to pay homage to the founding fathers of the nation and all those who have contributed in safeguarding its territorial integrity.

This backdrop justified the choice of the theme to commemorate the 50th anniversary of the Unitary State - established after the 20 May 1972 referendum that dissolved the Federated States. It read: "Defence and security forces at the service of the people, in preserving social peace and national cohesion, a guarantee for an emerging Cameroon".

Many radiant faces and joyful smiles seized the opportunity to return to the 20th May Boulevard in Yaounde - that played host to the magnificent and colourful military and civilian march past. The venue had been closed for the past two years due to the exigencies of the COVID-19 pandemic.





Cérémonial d'accueil suivi de l'exécution de l'hymne national au Boulevard du 20 mai à Yaoundé.

Welcome ceremony followed by the playing of the national anthem at the 20th May Boulevard in Yaoundé.





La revue des troupes...

Review of the troops...





Installation du Couple présidentiel à la loge d'honneur.

President Paul Biya and First Lady Chantal Biya at the Presidential grandstand.



La parade militaire suivie, comme d'habitude, avec une grande attention par le Chef de l'Etat, Chef des Armées.

Military parade with great attention by the Head of State, Commander-in-Chief of the Armed Forces.

Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022





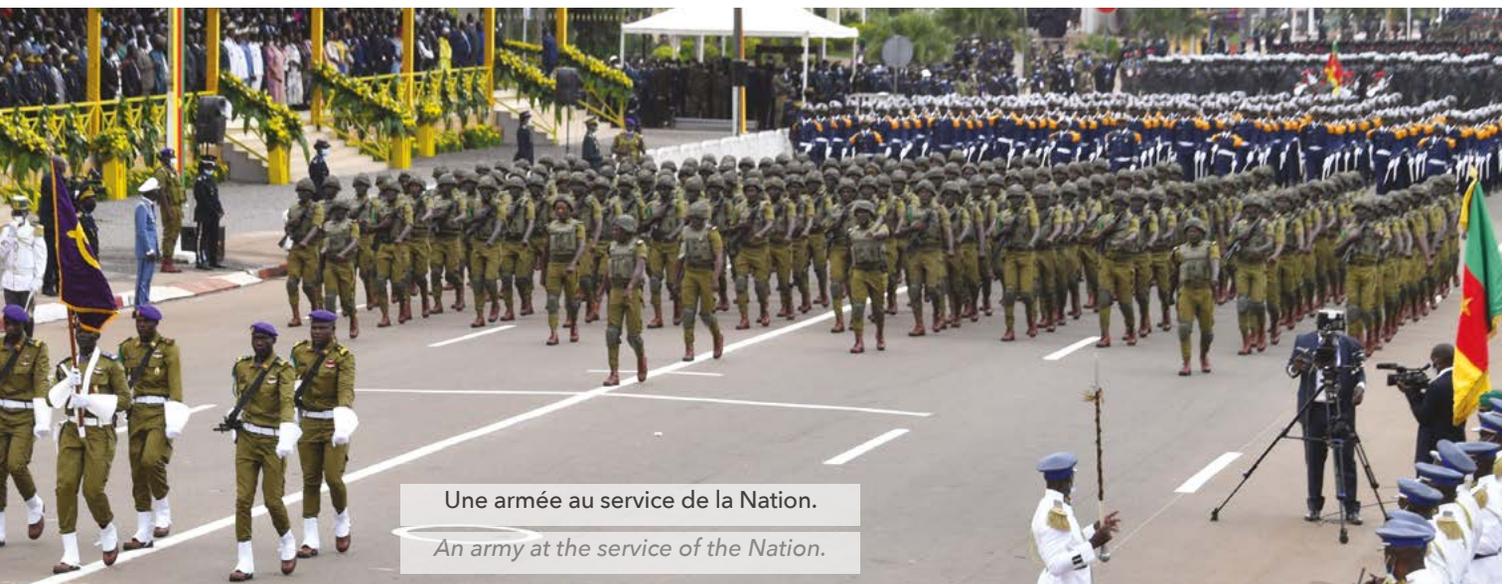
Les soldats congolais, signe d'amitié et de fraternité sous régionales.



Congolese soldiers, a sign of sub-regional friendship and fraternity.



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022



Une armée au service de la Nation.

An army at the service of the Nation.



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022



Engagement et discipline.

Commitment and discipline.





Armée camerounaise dans ses œuvres...

A show of strength .



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022



Au service dans la paix et de l'unité nationale.

Serving in peace and national unity.





La fierté d'une Nation à préserver jalousement.
The pride of a Nation to be jealously preserved.



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022



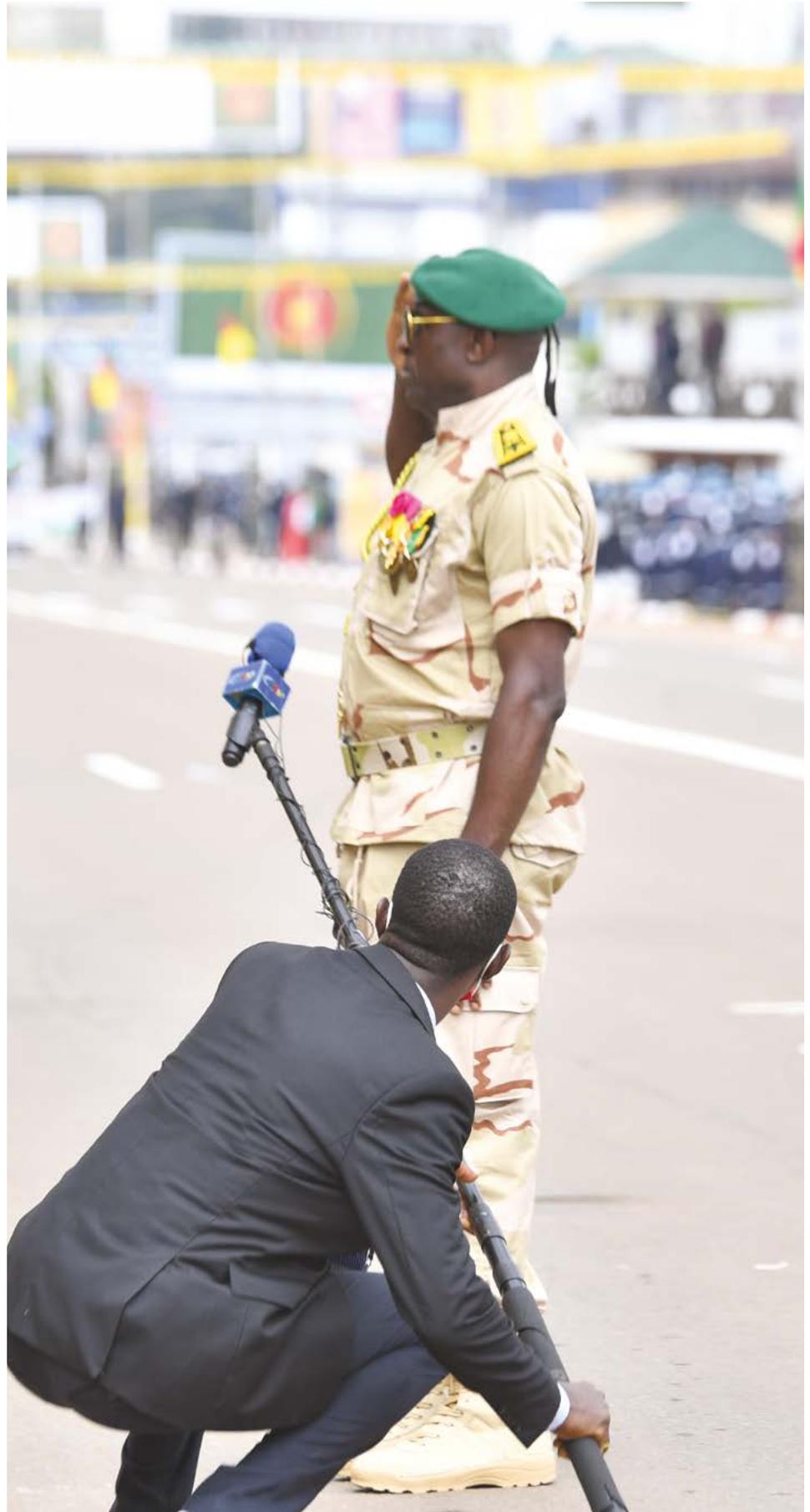
Défendre la Patrie.

Defending the Fatherland.





Honneur aux emblèmes nationaux.
Honouring the national emblems.





La jeunesse camerounaise célèbre l'unité nationale avec ferveur et enthousiasme.

Cameroonian youth celebrate national unity with fervour and zeal.



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022





La jeunesse scolaire bien représentée.



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022





Les étudiants étaient de la fête...

Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022



Students were part of the celebration...



Celebration of the 50th anniversary of the Unitary State, on 20 May 2022





Vacances chez « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité

"Les Coccinelles" on Holidays

Après deux années de suspension pour cause de pandémie du COVID-19, le complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité a renoué, le 23 juin 2022, avec la traditionnelle cérémonie solennelle de départ en vacances.

Madame Chantal BIYA, marraine de l'établissement a pris part à la cérémonie qui s'est déroulée dans une ambiance festive, en compagnie de nombreux membres du Gouvernement et des invités triés sur le volet. Les quatre-vingt-dix (90) apprenants, pétris de talents, se sont exprimés à travers des chants, des ballets, des récits, des sketches, des danses, etc. La Première Dame n'a pas cessé de les encourager au cours de leurs prestations. Après cette séquence, l'on est passé à la présentation du palmarès de l'année et à la remise des prix. Madame Chantal BIYA

First Lady Chantal BIYA was at "Les Coccinelles" School Complex of the Unity Palace on 23 June 2022 to salute the outstanding results of the pupils and commend the unwavering inputs of the staff, which led to a successful 2021/2022 academic year.

This was during a colourful end-of-year ceremony organised at the campus of the institution after a two-year break due to the COVID-19 pandemic. A period that did not stop Mrs. Chantal BIYA from exercising her pivotal role in the functioning of the 22-year-old institution. Her remarkable and supportive services ensured that both the pupils and staff received their basic necessities with ease and total satisfaction.

Thus, the return of this traditional send-off for the third term holidays revived the longstanding bond that exists between "Les



s'est prêtée à cet exercice, en remettant personnellement des cadeaux à une vingtaine d'élèves.

L'épouse du Chef de l'Etat a ensuite fait le tour des salles de classe pour apprécier une fois de plus la qualité du travail effectué tout au long de l'année scolaire par les élèves. C'est par un chant de remerciements que les écoliers ont dit au revoir à leur chère Maman.

Coccinelles" and their patroness. Current and former pupils and the staff - through the headmaster - expressed their sincere gratitude to First Lady Chantal BIYA for her unconditional and constant support towards academic excellence. They demonstrated their affection for her through amazing performances characterised by beautiful songs, recitations, ballet and traditional dances.

Mrs. Chantal BIYA encouraged members of "Les Coccinelles" team to maintain the spirit of excellence in the upcoming academic year and wherever they find themselves in the world during vacation. She also shared gifts - with the assistance of her special guests - to all the meritorious pupils.

First Lady





Long live the holidays!



First Lady





La Première Dame apprécie les performances scolaires.

First Lady appreciates school performance.





Janvier 2022

Le Chef de l'Etat a signé courant janvier 2022 un total de 70 textes. Soit 53 Décrets et 17 Arrêtés.

- **Décret N°2022/003 du 05 janvier 2022** portant création d'Université. à Bertoua : Université de Bertoua, à Ebolowa : Université d'Ebolowa, à Garoua : Université de Garoua.
- **Decree N°2022/003 of 05 January 2022** to set up Universities. In Bertoua: University of Bertoua, In Ebolowa: University of Ebolowa, In Garoua: University of Garoua.
- **Décret N°2022/004 du 05 janvier 2022** portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère des Travaux Publics : Monsieur Tikum Elias Mbawel, Ingénieur Principal des Travaux du Génie Civil.
- **Decree N°2022/004 of 05 January 2022** to appoint an Inspector General in the Ministry of Public Works. Mr. Tikum Elias Mbawel, Senior Civil Engineer.
- **Décret N°2022/005 du 06 janvier 2022** accordant une prolongation d'activité à un Professeur des Lycées

d'Enseignement Secondaire Général. Madame Mbita, née Mfono Micheline Serge Arnette, du 10 décembre 2021 au 10 décembre 2023.

- **Decree N°2022/005 of 06 January 2022** to grant an extension of service period to High School Teacher. Mrs. Mbita, born Mfono Micheline Serge Arnette, from 10 December 2021 to 10 December 2023.

- **Décret N°2022/006 du 06 janvier 2022** portant révocation de Monsieur Bendzeka Collins Bame, (Mle 575 980-Z), Magistrat de 2ème grade.

- **Decree N°2022/006 of 06 January 2022** dismissal of Mr. Bendzeka Collins Bame, (Sce 575 980-Z), a Legal Officer, 2nd Scale.

- **Décret N°2022/007 du 06 janvier 2022** accordant une prolongation d'activité à un personnel du Corps de l'Enseignement Supérieur. Monsieur Sosso Maurice Aurélien, Professeur, du 25 janvier 2022 au 25 janvier 2024.



- **Decree N°2022/007 of 06 January 2022** to grant an extension of service period to a member of the Higher Education Corps. Mr Sosso Maurice Aurélien, Profesor, from 25 January 2022 to 25 January 2024.
- **Decree N°2022/008 of 06 January 2022** to lay down the administrative and academic organization of the University of Bertoua.
- **Decree N°2022/009 of 06 January 2022** to lay down the administrative and academic organization of the University of Ebolowa.
- **Décret N°2022/010 du 06 janvier 2022** portant organisation administrative et académique de l'Université de Garoua.
- **Decree N°2022/010 of 06 January 2022** to lay down the administrative and academic organization of the University of Garoua.
- **Décret N°2022/011 du 07 janvier 2022** portant transformation de la Faculté des Mines et des Industries Pétrolières en Ecole Nationale Supérieure des Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua.
- **Decree N°2022/011 of 07 January 2022** to transform the Faculty of Mining and Petroleum Industries into the National Advanced School of Mining and Petroleum Industries of the University of Maroua.
- **Décret N°2022/012 du 07 janvier 2022** portant organisation administrative et académique de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua.
- **Decree N°2022/012 of 07 January 2022** to lay down the administrative and academic organization of the National Advanced School of Mining and Petroleum Industries of the University of Maroua.
- **Décret N°2022/013 du 07 janvier 2022** portant création, organisation et fonctionnement des Centres Hospitaliers Régionaux.
- **Decree N°2022/013 of 07 January 2022** to lay down the established, organization and functioning of regional hospital centers.
- **Décret N°2022/014 du 13 janvier 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés dans le Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.
- **Décret N°2022/015 du 13 janvier 2022** ordonnant la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de crédit IDA N°6745-CM, d'un montant de 112,400 millions d'euros, soit environ 73

milliards de francs CFA, conclu le 12 octobre 2021 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE).

- **Decree N°2022/015 of 13 January 2022** to order the publication in the Official Gazette of the text of IDA Loan Agreement N°6745-CM, for of EUR 112.4 million, or approximately CFAF 73 billion, concluded on 12 October 2021 between the Republic of Cameroon and the International Development Association (IDA), to finance the Secondary Education and Skills Development for Growth and Employment Support Project (PADESCE).

- **Décret N°2022/016 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence O Sawa Tsutomu, élevé à la Dignité de Grand Officier.

- **Décret N°2022/017 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence Marco Romiti, Ambassadeur d'Italie au Cameroun, élevé à la Dignité de Grand Officier.

- **Décret N°2022/018 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence Rakesh Malhotra, Haut-commissaire de l'Inde au Cameroun, arrivé en fin de séjour, élevé à la Dignité de Grand Officier.

- **Décret N°2022/019 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence Merzak Bedjaoui, Ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire au Cameroun, arrivé en fin de séjour, élevé à la Dignité de Grand Officier.

- **Décret N°2022/020 du 13 janvier 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Mgr Jean Mbarga, Archevêque Métropolitain de l'Archidiocèse de Yaoundé et Grand Chancelier de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, promu au grade d'Officier et autres.

- **Décret N°2022/021 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Manzoua Veronique, veuve Moampea Mbio, Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers à Yaoundé, promue au grade d'Officier.

- **Décret N°2022/022 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la



Valeur. Feu Mpoudi Ngole Eitel, Colonel-Médecin, Dermatologue et Virologue, élevé à la Dignité de Grand Officier.

▪ **Décret N°2022/023 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Zang Laurent, Professeur des Universités, promu au Grade de Commandeur.

▪ **Décret N°2022/024 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite camerounais. Feu Mbarga Jean Pierre, Contractuel d'Administration à la retraite à Yaoundé, promu au grade de Commandeur.

▪ **Décret N°2022/025 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite camerounais. Feu Ndoh Régine Veuve Ehowe, Matriarche, nommée au grade de Chancelier.

▪ **Décret N°2022/026 du 13 janvier 2022** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite camerounais. Feu Ayem Elemva Etienne, Ancien Inspecteur Fédéral, élevé à la Dignité de Grand Cordon.

▪ **Décret N°2022/027 du 13 janvier 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite camerounais, madame Badiboune Honorine Benoîte, Guichetier à l'Université Catholique d'Afrique Centrale nommée au grade de Chancelier.

▪ **Décret N°2022/028 du 13 janvier 2022** portant rappel définitif d'un personnel Officier précédemment en service à la Mission Militaire près le Haut-Commissaire du Cameroun en Afrique du Sud. Lieutenant-colonel Abate Monemvondo Sylvain.

▪ **Décret N°2022/029 du 13 janvier 2022** portant changement de Corps d'un Personnel Officier. Lieutenant de Vaisseau Bomo Ntye Aurelien Stéphane.

▪ **Décret N°2022/030 du 17 janvier 2022** portant maintien en activité de service d'un Officier de l'Armée de Terre. Colonel Mouchili Emmanuel.

▪ **Décret N°2022/031 du 19 janvier 2022** portant reversement et promotion de Monsieur Bamela Emvana David dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Promu au grade de Maître de conférences de 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon.

▪ **Décret N°2022/032 du 19 janvier 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Nizesete Bienvenu Denis dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Promu au grade de Maître de Conférences de classe exceptionnelle.

▪ **Décret N°2022/033 du 20 janvier 2022** portant maintien en activité de service d'un Officier des Forces

de Défense. Colonel Ekanga Pierre Constantin, du 06 octobre 2022 au 06 octobre 2025.

▪ **Décret N°2022/034 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Abega Mbezoa.

▪ **Décret N°2022/035 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Danbouka Elissa.

▪ **Décret N°2022/036 du 20 janvier 2022** modifiant le Décret 2015/177 du 06 avril 2015 portant concession d'une pension de retraite à un Officier. Colonel Joseph Ngang Ngwafor.

▪ **Décret N°2022/037 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mikaila.

▪ **Décret N°2022/038 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Puwa Pierre.

▪ **Décret N°2022/039 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-colonel Komol Komol Jean Roger.

▪ **Décret N°2022/040 du 20 janvier 2022** modifiant le Décret N°2019/256 du 28 mai 2019 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-colonel Mbida Damien Dieudonné.

▪ **Décret N°2022/041 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-colonel Neba Christian Ngum.

▪ **Décret N°2022/042 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Assala Guillaume.

▪ **Décret N°2022/043 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Iroume Félix.



- **Décret N°2022/044 du 20 janvier 2022** modifiant le Décret N°2020/500 du 20 août 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Corvette Ndjock Ngounda Gabriel.
- **Décret N°2022/045 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Beme Moudassi Mathieu.
- **Décret N°2022/046 du 20 janvier 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Onguene Nicodème.
- **Décret N°2022/047 du 20 janvier 2022** portant modification du Décret N°2011/449 du 19 décembre 2011 modifiant le Décret 2008/114 du 24 mars 2008 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mpeck Edou Valère.
- **Décret N°2022/048 du 20 janvier 2022** modifiant le Décret N°2006/003 du 05 janvier 2006 portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant Mveng Nkou Dieudonné.
- **Décret N°2022/049 du 24 janvier 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Ngounou Ngatcha Benjamin dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promu au grade de Professeur de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2022/050 du 24 janvier 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Nganhou dans le corps de l'Enseignement Supérieur, promu au grade de Professeur de 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon.
- **Décret N°2022/051 du 25 janvier 2022** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC), un Accord de prêt d'un montant de 1 000 000 de dollars US, soit environ 567 880 000 de francs CFA, pour le financement complémentaire du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).
- **Decree N°2022/051 of 25 January 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the green Climate

Fund (GCF), a loan agreement for an amount of USD 1 000 000 , or approximately CFAF 567 880 000, as supplementary financing for the Programme for Integrated Development and Adaptation to Climate Change in the Niger Basin (PIDACC/NB).

- **Décret N°2022/052 du 25 janvier 2022** habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de trois cent cinquante milliards (350.000.000.000) de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.
- **Decree N°2022/052 of 25 January 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign issue government securities worth a maximum amount of CFAF 350 000 000 (three hundred and fifty billion), intended for the financing of development projects included in the Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2022 financial year.
- **Décret N°2022/053 du 27 janvier 2022** accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université. Madame Akenji, née Nkuo Theresa Kimbeng, du 28 octobre 2021 au 28 octobre 2023.
- **Decree N°2022/053 of 27 January 2022** to grant an extension of service period to a University Lecturer. Mrs. Akenji Nkuo Theresa Kimbeng, from 28 October 2021 to 28 October 2023.
- **Arrêté N°0001/CAB/PR du 06 janvier 2022** portant révocation d'office de Monsieur Afoni Emile Vershiyi (Mle U-057 241), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0002/CAB/PR du 06 janvier 2022** portant mise en disponibilité de Madame Ngo Bayiha Paulette Marceline (Mle 556 067-Q), Professeur des Lycées d'Enseignements Technique en service au Secrétariat de la Présidence de la République.
- **Arrêté N°0003/CAB/PR du 10 janvier 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nteme Balara (Mle 165 456-P), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0004/CAB/PR du 10 janvier 2022** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Awong Jean Désiré (Mle 156 109-I), Officier de Police de 2^{ème} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0006/CAB/PR du 10 janvier 2022** rapportant l'Arrêté N°0106/CAB/PR portant révocation



d'office de Monsieur Akono Engoulou André Marie (Mle 572 003-H), Inspecteur de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0007/CAB/PR du 14 janvier 2022** portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ango Nyatte Jean Paul (Mle 503 821-R), Officier de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0011/CAB/PR du 20 janvier 2022** modifiant l'Arrêté N°0534/CAB/PR du 08 août 2019 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine de Vaisseau Moussa Paul.

▪ **Arrêté N°0012/CAB/PR du 20 janvier 2022** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Mboudwe Jean Pierre.

▪ **Arrêté N°0013/CAB/PR du 20 janvier 2022** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Ponga V Sao François.

▪ **Arrêté N°0014/CAB/PR du 20 janvier 2022** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Voufo Guy Raymond.

▪ **Arrêté N°0015/CAB/PR du 24 janvier 2022** portant admission en stage de Spécialisation au Centre d'Enseignement Supérieur en Soins Infirmiers à la Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales de l'Université de Yaoundé I, de douze (12) fonctionnaires de la Sûreté Nationale. Officier de Police de 1er grade Kamguia Fotsins Léonard et autres.

▪ **Arrêté N°0016/CAB/PR du 24 janvier 2022** portant reconstitution de la carrière administrative de Monsieur Enguene Jean Paul (Mle 606 842-V), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0017/CAB/PR du 27 janvier 2022** portant révocation d'office de Monsieur Mvondo Zoa Erick Kévin (Mle V-108 420), Gardien de la Paix de 1er grade, pour abandon de poste.

Février 2022

Le Chef de l'Etat a pris courant février 2022 un total de 167 textes. Soit 39 Décrets et 128 Arrêtés.

▪ **Décret N°2022/054 du 1er février 2022** accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université. Monsieur Etoa Etoa Jean Bosco, Maître de conférences, du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2025.

▪ **Decree N°2022/054 of 1st February 2022** to grant an extension of service period to a University Lecturer. Mr. Etoa Etoa Jean Bosco, Senior Lecturer, from 31 January 2023 to 31 January 2025.

▪ **Décret N°2022/055 du 1er février 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation de la pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Ngate Mondjo Alain.

▪ **Décret N°2022/056 du 1er février 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation de la pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Wari Tchoumpah.

▪ **Décret N°2022/057 du 1er février 2022** modifiant le Décret N°2020/134 du 19 mars 2020 portant

concession d'une pension de retraite, revalorisation de la pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ako Tataw Bob.

▪ **Décret N°2022/058 du 1er février 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation de la pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Nwehla Jean Marie

▪ **Décret N°2022/059 du 04 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la route Olounou-Oveng (section Carrefour Olounou-Mvan) dans la Région du Sud.

▪ **Décret N°2022/060 du 04 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400 KV Nachtigal - Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés dans le Département du Mbam et Kim, Région du Centre.



▪ **Décret N°2022/061 du 04 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés dans le Département du Ndé, Région de l'Ouest.

▪ **Décret N°2022/062 du 04 février 2022** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Agence Française de Développement l'Accord-cadre Multi Tranche sur la période 2022-2024 d'un montant de 150 millions d'euros, soit environ 98,4 milliards de FCFA, relatif au prêt de Soutien Budgétaire (PSB) et aux Accords Octrois de crédits séparés.

▪ **Décret N°2022/063 du 07 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés dans le Département de la Lékié, Région du Centre.

▪ **Décret N°2022/064 du 07 février 2022** portant mise à la retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains Personnels Officiers des Forces de Défense. Chef d'Escadron Fortu Divine Koffi et autres.

▪ **Décret N°2022/065 du 07 février 2022** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Ovaga Marina Gabrielle.

▪ **Décret N°2022/070 du 08 février 2022** portant nomination d'un Ambassadeur. Monsieur Ewumbue-Monono Churchill, nommé Ambassadeur du Cameroun en République de Djibouti, avec résidence à Addis Abeba.

▪ **Decree N°2022/070 of 08 February 2022** to appoint an Ambassador. Mr. Ewumbue-Monono Churchill appointed Ambassador of Cameroon in Djibouti, with residence in Addis Abeba.

▪ **Décret N°2022/071 du 08 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV « Edéa-Nkolnkoumou » et du poste 225/30KV de « Missolè », dans le Département de la Sanaga-Maritime, Région du Littoral.

▪ **Décret N°2022/072 du 08 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes

et des voies d'accès associés dans le Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre.

▪ **Décret N°2022/073 du 08 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés dans le Département de la Mifi, Région de l'Ouest.

▪ **Décret N°2022/074 du 08 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie totale de 26ha 80a 04ca destinés aux travaux de construction d'une petite centrale hydroélectrique et des réseaux de distribution d'énergie associés desservant plusieurs localités du Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest.

▪ **Décret N°2022/075 du 10 février 2022** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier Médecin Fouda Ngonon Lauriel Melissa.

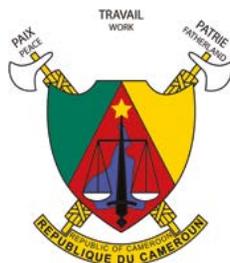
▪ **Décret N°2022/076 du 10 février 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne 400KV Nachtigal-Bafoussam, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés dans le Département du Noun, Région de l'Ouest.

▪ **Décret N°2022/077 du 18 février 2022** modifiant le Décret 2011/133 du 25 mai 2011 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Balog Hans.

▪ **Décret N°2022/078 du 18 février 2022** modifiant le Décret 2019/012 du 17 janvier 2019 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Enyouma Prothé.

▪ **Décret N°2022/079 du 18 février 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ndougou Hypolithe Jean.

▪ **Décret N°2022/080 du 18 février 2022** modifiant le Décret 2018/052 du 18 janvier 2018 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Sobgui Christophe.



- **Décret N°2022/081 du 18 février 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Bina Mvodo Jean Paul.
- **Décret N°2022/082 du 18 février 2022** modifiant le Décret 2012/225 du 16 mai 2012 portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Achu Akum Fernand.
- **Décret N°2022/083 du 18 février 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mounmoun Oumarou.
- **Décret N°2022/084 du 23 février 2022** portant rectification d'erreurs matérielles dans les dispositions des articles 1er,3,4,6,7,9 et 10 du Décret N°2021/155 du 15 mars 2021 portant avancement d'échelons de Magistrats. Monsieur Awono Elele Ambroise et autres.
- **Decree N°2022/084 of 23 January 2022** corrigentum to the articles 3,4,8,9 and 10 of Decree N°2021/155 of 15 March 2021 to promote Judicial and Legal Officers. Mrs. Awono Elele Ambroise and others.
- **Décret N°2022/085 du 23 février 2022** portant rectification d'erreurs matérielles dans les dispositions de l'article 8 du Décret N°2021/179 du 19 mars 2021 portant avancement d'échelons de Magistrats. Madame Ahanda Tana Martine et autres.
- **Decree N°2022/085 of 23 January 2022** corrigentum to article 8 of Decree N°2021/179 of 19 March 2021 to promote Judicial and Legal Officers. Mrs. Ahanda Tana Martine and others.
- **Décret N°2022/086 du 23 février 2022** portant rectification d'erreurs matérielles dans les dispositions des articles 7 et 8 du Décret N°2021/156 du 15 mars 2021 portant avancement d'échelons de Magistrats. Monsieur Abanda Gouli Cyrille Noé et autres.
- **Decree N°2022/086 of 23 January 2022** corrigentum to the articles 7 and 8 of Decree N°2021/156 of 15 March 2021 to promote Judicial and Legal Officers. Mrs. Abanda Gouli Cyrille Noé and others.
- **Arrêté N°0019/CAB/PR du 1^{er} février 2022** modifiant l'Arrêté N°0116/CAB/PR du 18 février 2016 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Meffand Loaw Marguerite.
- **Arrêté N°0020/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier, Colonel Obi Fidelis Ayuk.
- **Arrêté N°0021/CAB/PR du 1^{er} février 2022** modifiant l'Arrêté N°00109/CAB/PR du 12 février 2019 modifiant l'Arrêté N°0669/CAB/PR/du 09 décembre 2015 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Piam Wafo Jean Delacroix.
- **Arrêté N°0022/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de bataillon Kpoumie Isofou.
- **Arrêté N°0023/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Mekouakouda Louis Le Grand.
- **Arrêté N°0024/CAB/PR du 1^{er} février 2022** modifiant l'Arrêté N°0156/CAB/PR du 20 février 2018 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant de vaisseau Ndjeng Augustin.
- **Arrêté N°0025/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Bella Onyong Françoise Rosette.
- **Arrêté N°0027/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier, Lieutenant Nguefack Elvis Patrice.
- **Arrêté N°0028/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe Apane Ossanga Steve Carthus.
- **Arrêté N°0029/CAB/PR du 1^{er} février 2022** modifiant l'Arrêté N°16000429/AM/MINDEF/02214 du 28 mars 2016 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Adjudant-chef Essome Jean Marie.
- **Arrêté N°0030/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe Nkamemile.
- **Arrêté N°0031/CAB/PR du 1^{er} février 2022.** Modifiant l'arrêté n°160002519/AM/MINDEF/02214 du 28 décembre 2016 portant concession d'une pension permanente d'invalidité. Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe Toufeun Atchoukeu Rémie Bascal.
- **Arrêté N°0032/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Sous-lieutenant Elombo Matou Serge Léonid.



- **Arrêté N°0033/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Sous-lieutenant Ndi Léonard Willa.
- **Arrêté N°0034/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants-cause d'un Officier. Feu Capitaine de Corvette Eyene Moise Magloire.
- **Arrêté N°0035/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant concession d'une pension de réversion à l'ayant-cause d'un Officier. Feu Capitaine Ebolo Abanda Joseph pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0036/CAB/PR du 1^{er} février 2022** portant révocation d'office de Madame Ntyo'o Jeannette Katy (Mle M-059 473), Gardien de la Paix de 1^{er} grade.
- **Arrêté N°0037/CAB/PR du 08 février 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tapiba Robert Tchoppi (Mle 355 519-F), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0038/CAB/PR du 08 février 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Haman (Mle 157 091-H), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0039/CAB/PR du 08 février 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Mademoiselle Ze Ahanda Chantal (Mle 541 102-G), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0040/CAB/PR du 08 février 2022** allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Alioum Akassou Ousman (Mle 366 257-H), Officier de Police Principal révoqué.
- **Arrêté N°0050/CAB/PR du 08 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Clavis Njinwana Fongwen (Mle 765 944-P), Gardien de la Paix 2^{ème} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0051/CAB/PR du 08 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Ntang Ayangma Freddy Ivan (Mlle 766 769-Q), Gardien de la Paix 2^{ème} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0052/CAB/PR du 08 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Ambassa Bolamo Pius Junior (Mle E-110 036), Gardien de la Paix 1^{er} grade pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0054/CAB/PR du 10 février 2022** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Ombete Joseph (Mle 355 466-J, Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0055/CAB/PR du 10 février 2022** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidités permanentes à Monsieur Ekounda Simon Pierre (Mle 157 083-X), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0056/CAB/PR du 10 février 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°0404/CAB/PR du 03 juin 2020 portant révocation de Monsieur Mpile Prosper Alain (Mle 539 880-U), Inspecteur de Police Principal, pour abandon de poste. Faits constatés le 06 août 2021.
- **Arrêté N°0057/CAB/PR du 10 février 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°0759/CAB/PR/du 26 juillet 2021 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tchemaleu Dieudonné (Mle 366 180-I), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0058/CAB/PR du 16 février 2022** portant admission à la retraite et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ngbwa Oyono (Mle 366 589-M), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0059/CAB/PR du 16 février 2022** allouant les pensions de réversion et d'invalidité permanente à l'ayant cause de Monsieur Billong Pascal (Mle 501 195-G), Commissaire de Police Principal décédé à la retraite
- **Arrêté N°0063/CAB/PR du 16 février 2022** portant révocation de Monsieur Ketu Zephaniah Nkweta (Mlle 766 250-J), Gardien de la Paix Principal, pour indécatesse portant atteinte à la considération de la police par vol aggravé en coaction, port sans autorisation d'une arme à feu de service, violences et voies de faits sur des tiers et extorsion de fonds à un tiers en vue de faciliter l'admission de son cousin au concours de la police. Faits commis les 21 août et 14 novembre 2018.
- **Arrêté N°0064/CAB/PR du 16 février 2022** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Abdoul Wahab Sadou (Mlle M-108 838), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour manquements aux consignes par abandon d'un poste de garde, fautes relatives à la tenue et à la conduite par provocation d'un scandale en ville en se battant avec un collègue, présence en uniforme dans un débit de boisson, et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par dispute issue du partage de fonds illicites. Faits commis dans la nuit du 23 au 24 mars 2021.



- **Arrêté N°0065/CAB/PR du 16 février 2022** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Nkoa Célestin (Mlle 571 614-M), Inspecteur de Police de 1er grade, pour indéclicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police par refus de payer le loyer. Faits commis de 2015 à 2021.
- **Arrêté N°0066/CAB/PR du 17 février 2022** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Meva Vincent de Paul (Mle 599 538-D), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0069/CAB/PR du 17 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites des décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Akame Joseph (Mle 162 759-G), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0070/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Fomundam Roger Chum.
- **Arrêté N°0071/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession et revalorisation d'une pension définitive d'invalidité à un Officier. Chef d'Escadron Ongono Ambele.
- **Arrêté N°0072/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Tala Tchounkeu Rodrigue.
- **Arrêté N°0073/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Abe Atangana Francis Charles Vivien.
- **Arrêté N°0074/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Agoua Thimothée Marie.
- **Arrêté N°0075/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Bilounga Catherine.
- **Arrêté N°0076/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension d'invalidité à un Officier. Lieutenant Ebou Elvis Fotabong.
- **Arrêté N°0077/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Ndachingam Amidou.
- **Arrêté N°0078/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Ndeck Cyril Akanji.
- **Arrêté N°0079/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Sous-lieutenant Temgoua Noumbo Honorine.
- **Arrêté N°0080/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Sous-lieutenant Seh Angela Atuk.
- **Arrêté N°0081/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension de retraite, allocation des avantages de la réserve mobilisable et concession d'une pension de réversion à l'ayant-cause d'un Officier. Chef d'Escadron Nlang Minyono Simon Pierre.
- **Arrêté N°0082/CAB/PR du 18 février 2022** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants-cause d'un Officier. Feu le Capitaine Ndouba Gabriel.
- **Arrêté N°0083/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension de réversion aux ayants-cause d'un Officier. Feu lieutenant Bagnem Pierre.
- **Arrêté N°0084/CAB/PR du 18 février 2022** portant concession d'une pension de réversion à l'ayant-cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Ekotto Abel.
- **Arrêté N°0085/CAB/PR du 18 février 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un sous-Officier. Feu Maréchal-des-Logis-Chef Njungo John.
- **Arrêté N°0086/CAB/PR du 18 février 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé à l'ayant-cause d'un militaire de rang. Feu élève-Gendarme Tchankoumi Lowe Martial.
- **Arrêté N°0087/CAB/PR du 23 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Faï Napoléon Yenwong (Mle 112 592-H), Commissaire Divisionnaire).
- **Arrêté N°0088/CAB/PR du 23 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mouhamadou Taninou (Mle 355 302-B), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0089/CAB/PR du 23 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Enonguene Nkwelle Félix (Mle 526 635-M), Officier de Police de 1^{er} grade.
- **Arrêté N°0094/CAB/PR du 23 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension



d'ancienneté à Monsieur Fotendong Christopher Kuku (Mle 130 036-V), Commissaire de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0095/CAB/PR du 23 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tale Gaston (Mle 162 693-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0096/CAB/PR du 23 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Ngo Ngui Sara Rose (Mle 355 904-Q), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0097/CAB/PR du 23 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Sen Siméon (Mle 355 986-P), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0098/CAB/PR du 23 février 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°0836/CAB/PR du 13 octobre 2020 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Evoung Pierre (Mlle 503 076-O), Commissaire de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0099/CAB/PR du 23 février 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°0852/CAB/PR du 18 août 2021 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Petnga Mbiekop Rosalie (Mlle 366 227-D), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0100/CAB/PR du 23 février 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°0622/CAB/PR du 02 juillet 2021 portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mba Ondo Jean-Charles (Mlle 355 858-T), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0101/CAB/PR du 23 février 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°0773/CAB/PR du 28 juillet 2021 portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Njiowouo Daniel (Mlle 531 994-F), Commissaire de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0102/CAB/PR du 23 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Fouda Roger (Mle 148 324-N), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0103/CAB/PR du 23 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Wanka Pierre (Mle 526 379-L), Officier de Police de 1^{er} grade.

▪ **Arrêté N°0106/CAB/PR du 23 février 2022** allouant la pension de réversion aux ayants-cause de Monsieur Kengoum Job Colin (Mle 162 821-D), Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0107/CAB/PR du 23 février 2022** allouant la pension de réversion aux ayants-cause de Monsieur Bad Bissoua Barthélémy (Mle 147 287-J), Officier de Police de 1^{er} grade, révoqué et décédé.

▪ **Arrêté N°0109/CAB/PR du 23 février 2022** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ebwele Emile (Mle 139 628-Z), Inspecteur de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0110/CAB/PR du 23 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Bimem Thomas Wilfried (Mle 765 884-M), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0111/CAB/PR du 24 février 2022** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Bouayendon Joseph (Mle 500 708-C), Commissaire de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0112/CAB/PR du 24 février 2022** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Anye Joseph (Mle 046 439-E), Officier de Police de 1^{er} grade, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0116/CAB/PR du 24 février 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Assoua Augustin (Mle 147 311-S), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0117/CAB/PR du 24 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Ngo Ntamack Marie Claire épouse Benga (Mle 540 782-K), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0118/CAB/PR du 24 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Atangana Vincent (Mle 505 850-M), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0119/CAB/PR du 25 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ferdinand Njodzela Tukov (Mle 506 658-T), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0121/CAB/PR du 25 février 2022** attribuant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Alioum Haman Wabi (Mle 703 426-X), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.



- **Arrêté N°0122/CAB/PR du 25 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Alioum Haman Wabi (Mle 703 426-X), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0123/CAB/PR du 25 février 2022** allouant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Aba'a Aba'a Raymond Calvin (Mle 597 021-V), Gardien de la Paix Principal.
- **Arrêté N°0124/CAB/PR du 25 février 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Aba'a Aba'a Raymond Calvin (Mle 597 021-V), Gardien de la Paix Principal.
- **Arrêté N°0125/CAB/PR du 25 février 2022** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Njikoufon Emmanuel (Mle 019 176-H), Officier de Police Principal décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0129/CAB/PR du 25 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ali Garba (Mle 520 797-C), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0130/CAB/PR du 25 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Kakmeni Jean Paul (Mle 525 932-T), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0131/CAB/PR du 25 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ngeh Gerald Kube (Mle 356 622-H), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0132/CAB/PR du 25 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Assiga Lucien Nestor (Mle 156 211-M), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0133/CAB/PR du 25 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Mademoiselle Ngo Matoba Priscille (Mle 525 491-U), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0135/CAB/PR du 25 février 2022** portant révocation d'office de Madame Tandu Melani Ama (Mle A-059 816), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0136/CAB/PR du 28 février 2022** portant admission à la retraite par anticipation et allouant une pension d'ancienneté à Madame Tabe Florence Ngonda (Mle 304 236-L), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0137/CAB/PR du 28 février 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Yardjo Gilbert (Mle 161 380-D), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0141/CAB/PR du 28 février 2022** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Bianda Emmanuel (Mle 041 825-S), Officier de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0142/CAB/PR du 28 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Nyangono Cédric Martial (Mle O-107 254), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0143/CAB/PR du 28 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Mvo Alien Anang (Mle G-058 983), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste. Faits constaté le 04 février 2019.
- **Arrêté N°0144/CAB/PR du 28 février 2022** portant révocation d'office de Monsieur Mohamadou Sani (Mle M-108 376), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0145/CAB/PR du 28 février 2022** révocation d'office de Monsieur Nanji Tebah Trésor (Mle A-109 557), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste.



Mars 2022

Le chef de l'Etat a signé courant mars 2022 un total de 141 textes. Soit 48 Décrets et 93 Arrêtés.

- **Décret N°2022/093 du 02 mars 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Lieutenant-colonel Lawal Baba Tunde, de la Coopération Militaire nigériane, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2022/094 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Abdoulai Amadou.
- **Décret N°2022/095 du 04 mars 2022** modifiant le Décret 2020/063 du 03 février 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mvondo Martin.
- **Décret N°2022/096 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ngaska Pauline.
- **Décret N°2022/097 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Njoya Daniel Alain.
- **Décret N°2022/098 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-colonel Nzouango Nzouango Henri René Dieudonné Serges
- **Décret N°2022/099 du 04 mars 2022** modifiant le Décret 2020/534 du 03 septembre 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Wangkake André.
- **Décret N°2022/100 du 04 mars 2022** modifiant le Décret 2010/315 du 13 octobre 2010 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Simo Pierre.
- **Décret N°2022/101 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Atok Omer Salvador.
- **Décret N°2022/102 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite à un Officier. Capitaine Bekombo Djene Lucien.
- **Décret N°2022/103 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Edoa Onambele Tobie
- **Décret N°2022/104 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Edzimbi Lucie Chantal.
- **Décret N°2022/105 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mvogo Bruno.
- **Décret N°2022/106 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Tchindibe Pagore.
- **Décret N°2022/107 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant de Vaisseau Akono Nyangono Gervais.
- **Décret N°2022/108 du 04 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant de Vaisseau Ossele Martin.
- **Décret N°2022/109 du 04 mars 2022** ratifiant l'Accord de prêt d'un montant de 42,60 millions d'euros, soit environ 27,95 milliards de francs CFA, conclu le 30 décembre 2021 entre la République du Cameroun et la Banque Africaine de Développement



(BAD), pour le financement partiel du Projet d'aménagement de la Route Nationale N°11, la « Ring Road ».

▪ **Decree N°2022/109 of 04 March 2022** to ratify the Loan Agreement for an amount of EUR 42.60 million, or approximately CFAF 27.95 billion, concluded on 30 December 2021, between the Republic of Cameroon and the African Development Bank (AFDB), for partial financing of the National Highway N° 11 « Ring Road » Project.

▪ **Décret N°2022/110 du 04 mars 2022** portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de l'Electrification Rurale (AER).

▪ **Décret N°2022/111 du 04 mars 2022** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la route Olama-Kribi dans le Département de l'Océan, Région du Sud.

▪ **Décret N°2022/112 du 07 mars 2022** portant attribution en concession provisoire à la Société CAMEROUN VERT S.A. (CAMVERT) d'une dépendance du domaine national, sise au lieu-dit « Malaba-Akak-Lobé village », dans l'Arrondissement de Campo, Département de l'Océan, Région du Sud.

▪ **Décret N°2022/113 du 07 mars 2022** portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Monsieur Njamsi Rolland Nteban, Administrateur Principal du Travail et de la Sécurité Sociale.

▪ **Decree N°2022/113 of 07 March 2022** to appoint an Inspector General at the Ministry of Labour and Social Security. Mr Njamsi Rolland Nteban, Senior Labour and Social Security Administrator.

▪ **Décret N°2022/114 du 14 mars 2022** portant maintien en activité de service d'un Officier de l'Armée de Terre. Colonel Tsimi Abdon Joseph Léonard.

▪ **Décret N°2022/116 du 14 mars 2022** portant rappel définitif d'un personnel Officier affecté dans la Mission Militaire près du poste Diplomatique du Cameroun en Arabie Saoudite. Chef d'Escadron Fortu Divine Koffi.

▪ **Décret N°2022/117 du 16 mars 2022** portant versement dans la réserve mobilisable, à titre de régularisation, de deux Officiers à la retraite. Capitaine Agouna Beskreo ; Capitaine Bello Alhadji Amadou.

▪ **Décret N°2022/118 du 18 mars 2022** portant classement au domaine public artificiel, d'un terrain nécessaire aux travaux de construction du marché de

Leboudi dans la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre.

▪ **Décret N°2022/119 du 22 mars 2022** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne double terne 400KV « Edéa-Nkolnkoumou », 400KV « Nkolnkoumou-Nyom2 », 90KV « Nyom2-Ngouso » et 225KV « Nyom2-Oyomabang » des postes (400) 225/30/15KV de Nyom2 et 225/30KV, 50 MVA de « Nkolbisson » et de la ligne simple terne 225KV « Oyomabang-Nkolbisson » dans le Département du Mfoundi, Région du Centre.

▪ **Décret N°2022/120 du 22 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mebara Etoundi André Victor.

▪ **Décret N°2022/124 du 23 mars 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Capitaine de Frégate Aurelio Barros De Almeida de la Coopération Militaire brésilienne, au grade de Chevalier.

▪ **Décret N°2022/125 du 28 mars 2022** portant avancement d'échelon de trois (03) Officiers de Police Principaux, promotion de quatorze (14) Elèves-commissaires de Police dans le cadre des Commissaires de Police, reclassement de quatorze (14) Commissaires de Police. Monsieur Alhadji Adam et autres.

▪ **Décret N°2022/126 du 28 mars 2022** accordant une prolongation d'activité à un Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général. Madame Edibi Fama, Née Vundi Brigitte, du 09 décembre 2022 au 09 décembre 2024.

▪ **Decree N°2022/126 of 28 March 2022** to grant an extension of service period to a High School Teacher. Mrs Edibi Fama, born Vundi Brigitte, from 9 December 2022 to 9 December 2024.

▪ **Décret N°2022/127 du 30 mars 2022** portant nomination de responsables au Ministère de la Défense. Colonel Kenmegne Léandre Emmanuel et autres.

▪ **Décret N°2022/128 du 30 mars 2022** portant nomination de responsables dans certaines Missions et un bureau Militaire près certains postes diplomatiques du Cameroun à l'étranger. Colonel Mouaha Bell Stans Victor et autres.



- **Décret N°2022/129 du 30 mars 2022** portant nomination des Officiers Magistrats aux sièges des Tribunaux Militaires. Chef de Bataillon Mboke Elobe Herman Narcisse et autres
- **Décret N°2022/130 du 30 mars 2022** portant nomination des Officiers Magistrats dans les Parquets des Tribunaux Militaires. Chef de Bataillon Ngoupayou Youssoufa et autres
- **Décret N°2022/131 du 30 mars 2022** portant nomination des Officiers Magistrats chargés de l'action publique devant les Chambres Militaires des Cours d'Appel. Capitaine de Corvette Eyimi Christian Jimmy et autres
- **Décret N°2022/132 du 31 mars 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Colonel Cornic Louis-Alain de la Coopération Militaire française, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2022/133 du 31 mars 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Colonel Duffau Thierry et Lieutenant-colonel Terre-Noir Nicolas de la Coopération Militaire française, aux grades de Chevaliers.
- **Décret N°2022/134 du 31 mars 2022** portant détachement d'un Magistrat. Madame Ofweley Bate Ghislaine Inès, Magistrat de 2ème grade, détachée auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
- **Decree N°2022/134 of 31 March 2022** to place a Legal Officer on secondment. Mrs Ofweley Bate Ghislaine Inès, Judicial and Legal Officer, 2nd Scale, seconded at United Nations (UN).
- **Décret N°2022/135 du 31 mars 2022** portant détachement d'un Magistrat. Madame Kouankam Ruth Aurelie Josepha, épouse Schlick, Magistrat de 4ème grade, détachée auprès de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)
- **Decree N°2022/135 of 31 March 2022** to place a Legal Officer on secondment. Mrs Kouankam Ruth Aurelie Josepha, spouse Schlick, Judicial and Legal Officer, 4nd Scale, seconded at United Nations Office on drugs and crime (UNODC).
- **Décret N°2022/136 du 31 mars 2022** portant reversement et promotion de Monsieur Bela Cyrille Bienvenu dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de conférences de 2ème classe, 5ème échelon.
- **Décret N°2022/138 du 31 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation

des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Biloa Paul Gérard

- **Décret N°2022/139 du 31 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Hkassou Paul.

- **Décret N°2022/140 du 31 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Kome Divine Kome.

- **Arrêté N°146/CAB/PR du 04 mars 2022** modifiant l'Arrêté N°0077/CAB/PR du 25 février 2015 portant attribution du capital-décès, concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants-cause d'un Officier. Feu le Commandant Beng Ewi John

- **Arrêté N°147/CAB/PR du 04 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu Adjudant-Chef Amougou Marcel Gabriel

- **Arrêté N°0148/CAB/PR du 04 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant Langme Goldolove Nguga

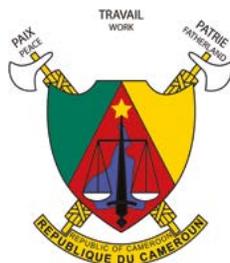
- **Arrêté N°0149/CAB/PR du 04 mars 2022** portant attribution du capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu Adjudant Medjo Mbouti Patrick

- **Arrêté N°0150/CAB/PR du 04 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu le Marechal-des Logis Nouassi Rodrigue Dany

- **Arrêté N°0151/CAB/PR du 04 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Militaire de Rang. Feu le Gendarme Essomba Mbassi Bruno

- **Arrêté N°0152/CAB/PR du 04 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Militaire de Rang. Feu le Soldat de 1^{er} Classe Ndo Ndo Leandre

- **Arrêté N° 0153/CAB/PR du 04 mars 2022** portant nomination de certains responsables dans les services Extérieurs de la Délégation Générale de la Sûreté Nationale. Monsieur ANGUIFA Gilbert, Commissaire de Police et autres



- **Order N°0153/CAB/PR of 4 March 2022** to appoint some officials in the External services of the Delegation General for National Security. Mr ANGUIFA Gilbert Superintendent of Office and others.
- **Arrêté N°0154/CAB/PR du 10 mars 2022** portant nomination de vingt-cinq (25) élèves-inspecteurs de Police de 2^{ème} année. Monsieur Otou Jean Marie et autres
- **Arrêté N° 0155/CQAB/PR du 10 mars 2022** portant avancement d'échelon, intégration et reclassement de vingt-quatre (24) anciens Elèves-Inspecteurs de Police. Monsieur Wong Bouli Louis Roger
- **Arrêté N°0156/CAB/PR du 10 mars 2022** portant nomination d'un (01) Inspecteur de Police stagiaire. Monsieur Mufor Daniel
- **Arrêté N° 0157/CAB/PR du 10 mars 2022** rapportant les dispositions de l'Arrêté N°0675/CAB/PR du 09 juillet 2021 concernant la succession de Monsieur Kamegni Jacques (Mle 145 970-D), Commissaire Divisionnaire décédé à la retraite, puis allouant les pensions de réversion et d'invalidité permanente à l'ayant cause de l'intéressé
- **Arrêté N°0160/CAB/PR du 15 mars 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ngougoun Raymond (Mle 169 595-F), Commissaire de Police
- **Arrêté N°0163/CAB/PR du 21 mars 2022** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Robertson Salomon Serge (Mle 607 912-U), Officier de Police de 1^{er} Grade
- **Arrêté N°0164/CAB/PR du 21 mars 2022** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Abisso Moum'oun (Mle T-056 063), Inspecteur de Police de 1^{er} grade, pour manquement aux consignes et indécatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds aux contrebandiers de carburant. Faits commis le 21 juin 2021
- **Arrêté N° 0165/CAB/PR du 21 mars 2022** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Eyindo Ekoka Axel Philippe (Mle F-110 405), Gardien de la Paix de 1^{er} garde, pour manquement aux consignes par détournement de matériel de service et absence de compte-rendu suite à une interpellation, faute contre l'honneur, le devoir et la probité en se faisant interpellé dans un repère de vente et consommation de cannabis. Faits commis le 03 avril 2021
- **Arrêté N° 0166/CAB/PR du 21 mars 2022** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Gbetnkom Nana Bill Moktar (Mle J-110 451), Gardien de la paix de 1^{er} grade, pour manquements aux consignes et indécatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds aux contrebandiers de carburant. Faits commis le 21 juin 2021
- **Arrêté N°0167/CAB/PR du 21 mars 2022** portant révocation d'office avec suppression des droits à pension de Monsieur Engola Edoa Jean Vianney (Mle-110 353), Gardien de la Paix de 1^{er} Grade, pour abandon de poste
- **2022 Arrêté N°0168/CAB/PR du 21 mars 2022** portant révocation d'office de Monsieur Edimesumbe Masango Edie (Mle C-109 124), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste
- **Arrêté N°0169 /CAB/PR du 21 mars 2022** portant révocation d'office de Monsieur Ngalle Paul Njie (Mle A-107 109), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste
- **Arrêté N°0170/CAB/PR du mars 2022** allouant les pensions de reversion et d'invalidité permanente aux ayants-cause de Monsieur Nlom Moto Pierre (Mle 251 486-P), Officier de Police de 2^{ème} grade décédé à la retraite
- **Arrêté N° 0171/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Ewoudi Ebene Dieudonné
- **Arrêté N°0172/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Mahamat Ahemet
- **Arrêté N°0173/ CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Moussima Esoh Brice Valery
- **Arrêté N°0174/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine de Vaisseau Songue Jean Baptiste
- **Arrêté N°0174/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-Colonel Mbia Ondoua Alvine Joseph Patricia
- **Arrêté N°0176/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-Colonel Mfoula Martial Rosier



- **Arrêté N°0177/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Mouhamadou Youssoufou
- **Arrêté N°0178/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef d'Escadron Nkecho Mbah Martin
- **Arrêté N°0179/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Ewone Medang Martha
- **Arrêté 0180/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Eyebe Ewodo Guy Raymond
- **Arrêté N° 0181/CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Ottou Thomas
- **Arrêté N° 0182 CAB/PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Taguo Jean Bernard
- **Arrêté 0183/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Akoa Ezzimbi Messende Rosalie Valérie
- **Arrêté 0184/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Amatchang A Zock Joël
- **Arrêté 0185/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Baghaka André II
- **Arrêté 0186/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Engolo Etienne Bienvenue
- **Arrêté 0187/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Koungoum Fotsing
- **Arrêté 0188/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Nganso Christiane Flore
- **Arrêté 0189/CAB/ PR du 22 mars 2022** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Sous-Lieutenant Yomo Zambo Sylvain Charles
- **Arrêté N°0190/CAB/PR du 22 mars 2022** portant attribution du capital-décès, concession d'une pension de réversion, d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable aux ayants-cause d'un Officier. Feu le Colonel Etoundi Marius
- **Arrêté N°0191/CAB/PR du 22 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé de l'ayant cause d'un militaire de rang. Feu le Caporal-Chef Aziz Nnang Sylvestre
- **Arrêté N°0192/CAB/PR du 23 mars 2022** portant rappel définitif de deux personnels Non-Officiers en détachement temporaire de l'Union Africaine. Maître Principal Major ZAME Gervais ; Caporal Ngoula Ngoula Erick Pako Franco
- **Arrêté N°0193/CAB/PR du 23 mars 2022** portant détachement temporaire de deux personnels Non-Officiers à l'Union Africaine. Maître Principal Major Neyo Wani Sylvie et l'Adjudant Ngamba Hubert
- **Arrêté N°0194/CAB/PR du 28 mars 2022** portant avancement d'échelon de trente-six (36) Inspecteurs de Police Principaux, reclassement de soixante (60) anciens élèves-Officiers de Police issus des promotions professionnelles de l'année 2021 dans le cadre des Officiers de Police, avancement d'échelon de trente-neuf (39) Officiers de Polices de 1er grade. Inspecteur de Police Principal. Djoulde Maigari et autres
- **Arrêté N°0195/CAB/PR du 28 mars 2022** portant reconstitution de la carrière administrative de Monsieur Mpanang Ngack Hyacinthe Nicodème (Mle 702 064-F), Gardien de la Paix Principal.
- **Arrêté N°0196/CAB/PR du 28 mars 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbarga Ahanda Hyacinthe (Mle 356 178-R), Commissaire de Police
- **Arrêté 0197 /CAB/PR du 28 mars 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tang Olivier Wanchi (Mle 355 782-V), Commissaire de Police
- **Arrêté N°0198/CAB/PR du 28 mars 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Mouafong Madeleine (Mle 359 813-B) Officier de Police Principal
- **Arrêté 0203/CAB/PR du 28 mars 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Matakou, (Mle 583 419-V), Officier de Police de 1er grade
- **Arrêté N°0208/CAB/PR du 28 mars 2022** portant révocation d'office de Monsieur Issa Emmanuel (Mle 540 710-U), Officier de Police de 1er grade pour abandon de poste



- **Arrêté N°0209/CAB/PR du 28 mars 2022** portant révocation d'office de Monsieur Edang Edang Ruben (Mle Y-057 908), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade pour abandon de poste
- **Arrêté N°0210 /CAB/PR du 28 mars 2022** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Tsala Bangda Felix Donald (Mle 596 099-B), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour indécence ou compromission portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds à un usager en vue de faciliter son admission au concours de l'ENAM. Faits commis dans la nuit du 23 au 24 mars 2021
- **Arrêté N°0211/CAB/PR du 30 mars 2022** portant nomination des responsable au Ministère de la Défense. Colonel Zanga Zambo Boniface Romuald Alain et autres
- **Arrêté N°0212/CAB/PR du 30 mars 2022** portant nomination des responsable au Ministère de la Défense. Chef d'escadron Biogolo Embolo Zéphirin
- **Arrêté N° 0213/CAB/PR du 30 mars 2022** portant nominations de personnels dans les missions Militaires près certains postes Diplomatiques du Cameroun à l'étranger. Colonel Wandji Jean Jules et autres
- **Arrêté N°0214/CAB/ PR du 31 mars 2022** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant-cause d'un Officier. Feu le Lieutenant-Colonel Bnitcheu Alfred Sosthène
- **Arrêté N°0215/CAB/PR du 31 mars 2022** portant concession d'une pension de retraite, allocation des avantages de la réserve mobilisable et d'une pension de réversion aux ayants-cause d'un Officier. Chef d'escadron Ombang Théophile
- **Arrêté N°0216/CAB/PR du 31 mars 2022** portant concession d'une pension de réversion à l'ayant-cause d'un Officier. Feu le Capitaine Webetagne Jean
- **Arrêté N°0217/CAB/PR du 31 mars 2022** portant attribution du capital-décès quintuplé et concession d'une pension de réversion aux ayants-cause d'un Officier. Feu le Capitaine de Vaisseau Ntsengue Marcel
- **Arrêté N°0218/CAB/PR du 31 mars 2022** portant concession et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Haman Samuel
- **Arrêté N°0219/CAB/PR du 31 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux

ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu l'Adjudant-chef Alim Jean

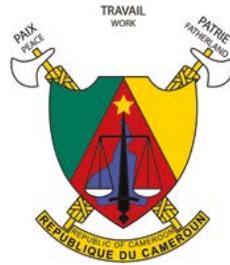
- **Arrêté N°0220/CAB/PR du 31 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu l'Adjudant-Chef Lisanja Ekosene Felix
- **Arrêté N°0221/CAB/PR du 31 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu le Maître-Principal Nfoncha Forwanko Nfor
- **Arrêté N°0222/CAB/PR du 31 Mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu l'Adjudant Bailopsou Enock
- **Arrêté N°0223/CAB/PR du 31 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous- Officier. Feu le Sergent-Chef Tih Julius Angu
- **Arrêté N°0224/Cab/Pr Du 31 Mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Sous-Officier. Feu le Sergent Abba Madam
- **Arrêté N°0225/CAB/PR du 31 mars 2022** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants-cause d'un Militaire de Rang. Feu le Caporal-Chef AKONO Marcel
- **Arrêté N°226/CAB/PR du 31 mars 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Sanama Henri (Mle 502 654-I) Commissaire de Police Principal
- **Arrêté N°0227/CAB/PR du 31 mars 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tsamtsama Bisso (Mle 355 790-O) Commissaire de Police
- **Arrêté N°0228/CAB/PR du 31 mars 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Ngouye épouse Rose Lucienne (Mle 147 226-T), Commissaire de Police
- **Arrêté N°0232/CAB/PR du 31 mars 2022** allouant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur GWE Victor VUYOF (Mle 157 209-M), Officier de Police de 2^{ème} grade
- **Arrêté N°0233/CAB/PR du 31 mars 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté N°0554/CAB/PR du 16 juillet 2020 constatant cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Gwe Victor Vuyof (Mle 157 209-M), Officier de Police de 2^{ème} grade



Avril 2022

Huit (08) lois promulguées, 28 décrets et 79 arrêtés signés par le Chef de l'Etat

- **Décret N°2022/093 du 02 mars 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Lieutenant-colonel Lawal Baba Tunde, de la Coopération Militaire nigériane, au grade de Chevalier.
- **Loi N°2022/001 du 27 avril 2022** autorisant le président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à l'Accord portant création de l'institution de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), adopté le 23 novembre 2012 à Pretoria (Afrique du Sud).
- **Law N°2022/001 of 27 April 2022** to authorize the president of the Republic to proceed with Cameroon's accession to the agreement for the establishment of the African risk capacity (ARC) Agency, adopted in Pretoria, South Africa, on 23 November 2012.
- **Loi N°2022/002 du 27 avril 2022** autorisant le président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, adopté le 23 novembre 2001 à Budapest (Hongrie).
- **Law N°2022/002 of 27 April 2022** to authorize the president of the Republic to proceed with Cameroon's accession to the Budapest Convention on cybercrime, adopted on 23 November 2001 in Budapest (Hungary).
- **Loi N°2022/003 du 27 avril 2022** autorisant le président de la République à ratifier l'Accord-cadre amende, portant création de l'alliance solaire internationale (ASI), signé le 02 octobre 2020 à Yaoundé.
- **Law N°2022/003 of 27 April 2022** to authorize the president of the Republic to ratify the amended framework agreement on the establishment of the international solar alliance (ISA), signed in Yaounde on 02 October 2020.
- **Loi N°2022/004 du 27 avril 2022** portant ratification de l'ordonnance N°2021/004 du 29 décembre 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.
- **Law N°2022/004 of 27 April 2022** to ratify ordinance N°2021/4 of 29 December 2021 to amend and supplement some provisions of Law N°2020/18 of 17 December 2020: Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2021 financial year.
- **Loi N°2022/005 du 27 avril 2022** autorisant le président de la République à ratifier le statut de l'organisation de la coopération islamique pour la sécurité alimentaire (OISA), adopté le 11 décembre 2013 à Conakry en République de Guinée.
- **Law N°2022/005 of 27 April 2022** to authorize the president of the Republic to ratify the statute of the Islamic organization for food security (IOFS), adopted in Conakry, Republic of Guinea on 11 December 2013.
- **Loi N°2022/006 du 27 avril 2022** régissant le secret bancaire au Cameroun
- **Law N°2022/006 of 27 April 2022** governing banking secrecy in Cameroon.
- **Loi N°2022/007 du 27 avril 2022** portant protection du patrimoine routier national.
- **Law N°2022/007 of 27 April 2022** relating to the protection of the national roads asset.
- **Loi N°2022/008 du 27 avril 2022** relative à la recherche médicale impliquant la personne humaine au Cameroun.
- **Law N°2022/008 of 27 April 2022** relating to medical research involving human subjects in Cameroon.
- **Décret N°2022/141 du 04 avril 2022** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque Import-export de l'Inde (Eximbank-Inde), un Accord de prêt d'un montant de 164,69 millions de dollars, soit environ 97,8 milliards de francs CFA, pour le financement de la réalisation du Projet de construction de la ligne 400 kV Nachtigal-Bafoussam ainsi que les ouvrages connexes.
- **Decree N°2022/141 of 4 April 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the Export-Import Bank of India (Exim Bank India), a loan agreement for an



amount of USD 164.69 million, or approximately CFAFA 97.8 billion, to finance the 400 kV Nachtigal-Bafoussam Transmission Line Project, as well as the construction of related facilities.

▪ **Décret N°2022/142 du 04 avril 2022** portant intégration de Monsieur Ngouo Lucas Vincent dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de cours de 2^{ème} classe, 3^{ème} échelon.

▪ **Décret N°2022/143 du 07 avril 2022** portant maintien en activité de service d'un Officier de la Gendarmerie Nationale. Colonel Meyong Patrice.

▪ **Décret N°2022/144 du 07 avril 2022** portant maintien en activité de service d'un Officier de l'Armée de l'Air. Colonel Djella Youndje Parfait

▪ **Décret N°2022/148 du 11 avril 2022** portant intégration de Monsieur Defo Thomas dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

▪ **Décret N°2022/149 du 11 avril 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Akieudji Colbert dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de conférences de 2^{ème} classe, 5^{ème} échelon.

▪ **Décret N°2022/150 du 11 avril 2022** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction d'une Centrale Solaire Modulaire de 15 MW au lieu-dit « Djounde-Gayak », dans l'Arrondissement de Maroua 2^{ème}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

▪ **Décret N°2022/158 du 13 avril 2022** portant avancement au choix de certains Greffiers-Principaux au grade d'Administrateurs des Greffes. Monsieur Abdoulaye Philémon et autres.

▪ **Decree N°2022/158 of 13 April 2022** on the advancement by selection of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrators. Mr. Abdoulaye Philémon and others

▪ **Décret N°2022/159 du 13 avril 2022** portant reclassement sur titre de certains Greffiers-Principaux au grade d'Administrateurs des Greffes. Madame Djenabou Lame, épouse Andoul Kadri et autres

▪ **Decree N°2022/159 of 13 April 2022** on the advancement upon qualification of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrators. Mrs Djenabou Lame, spouse Andoul Kadri and others.

▪ **Décret N°2022/160 du 13 avril 2022** portant reclassement sur titre de certains Greffiers-Principaux au grade d'Administrateurs des Greffes. Monsieur Bate Mathias Ako et autres.

▪ **Decree N°2022/160 of 13 April 2022** on the advancement upon qualification of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrators. Mr Bate Mathias Ako and others.

▪ **Décret N°2022/161 du 13 avril 2022** portant reclassement sur titre de certains Greffiers-Principaux au grade d'Administrateurs des Greffes. Madame Abdoube Eyangma Léonie Marguerite, épouse Esseba et autres

▪ **Decree N°2022/161 of 13 April 2022** on the advancement upon qualification of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrators. Mrs Abdoube Eyangma Léonie Marguerite, spouse Esseba and others.

▪ **Décret N°2022/162 du 13 avril 2022** portant reclassement sur titre de certains Greffiers-Principaux au grade d'Administrateurs des Greffes. Monsieur Abissi Léopol et autres

▪ **Decree N°2022/162 of 13 April 2022** on the advancement upon qualification of some Senior Court Registrars to the grade of Court Registry Administrators. Mr Abissi Leopold and others.

▪ **Décret N°2022/163 du 18 avril 2022** ratifiant l'Accord de prêt d'un montant de 3,5 millions de dinars Koweïtiens, équivalent à 11,5 millions de dollars Us, soit environ 6,423 milliards de francs CFA, conclu le 15 juin 2021 entre la République du Cameroun et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), pour le financement du Projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Régional annexe de Mbalmayo.

▪ **Decree N°2022/163 of 18 April 2022** to ratify the Loan Agreement for the amount of 3.5 million Kuwaiti dinar, equivalent to USD 11.5 million, or approximately CFAF 6.423 billion, signed on 15 June 2021 between the Republic of Cameroon and the Kuwait Fund for Arab Economic Development (KFAED), to finance the Project to Construct and Equip the Mbalmayo Regional Hospital Annex.

▪ **Décret N°2022/164 du 28 avril 2022** portant intégration et promotion de Madame Bisa Enama Marie Thérèse Patricia dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Professeur de 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, indice 1240.



- **Décret N°2022/165 du 28 avril 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Ngambi Marcel Théodore dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de conférences de classe exceptionnelle, indice 1300.
- **Décret N°2022/166 du 28 avril 2022** portant intégration de Monsieur Abate André Modeste dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, indice 715.
- **Arrêté N°0267/CAB/PR du 08 avril 2022** plaçant en position de disponibilité de Monsieur Eboa Eboulle Richard Blaise (Mle 578 610-M), Commissaire de Police, pour une durée de deux (02) ans renouvelable trois (03) fois.

- **Arrêté N°0298/CAB/PR du 18 avril 2022** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de N'Gaoundéré, Madame Fadimatou Maimouna. Administrateur Civil.
- **Order N°0298/CAB/PR of 18 april 2022** to appoint the Secretary-General of the N'Gaoundere City Council, Mrs Fadimatou Maimouna, Administrative Officer.
- **Arrêté N°0299/CAB/PR du 22 avril 2022** plaçant en position de disponibilité. Monsieur Dohmatob Danil Lobga (Mle 700 889-E), Inspecteur de Police de 1^{er} grade, pour une durée de deux (02) ans renouvelable trois (03) fois.
- **Arrêté N°0300/CAB/PR du 22 avril 2022** portant reconstitution de la carrière administrative de Monsieur Ndja Alain (Mle 608 346-Z), Inspecteur de Police de 1^{er} grade.

Mai 2022

24 décrets et 134 arrêtés signés par le Président de la République.

- **Décret N° 2022/167 du 13 mai 2022** portant renouvellement du mandat du Président, du Vice-président et des membres de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme. Monsieur Peter Mafany Musongue et autres.
- **Decree N° 2022/167 of 13 May 2022** to renew the term of office of the chairperson, Vice-Chairperson and members of the National Commission on the Promotion of Bilingualism and Multiculturalism. Mr Peter Mafany Musongue and others.
- **Décret N° 2022/168 du 23 mai 2022** portant adhésion du Cameroun à l'accord portant création de l'institution de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC), adopté le 23 novembre 2012 à Pretoria (Afrique du Sud).
- **Decree N°2022/168 of 23 May 2022** relating to Cameroon's accession to the Agreement for the Establishment of the African Risk Capacity (ARC) Agency, adopted in Pretoria, South Africa, on 23 November 2012.
- **Décret N°2022/169 du 23 mai 2022** portant adhésion du Cameroun à la Convention de Budapest

- sur la cybercriminalité, adoptée le 23 novembre 2001 à Budapest (Hongrie).
- **Decree N° 2022/169 of 23 May 2022** relating to Cameroon's accession to the Budapest Convention on cybercrime, adopted in Budapest, Hungary on 23 November 2001.
- **Décret N°2022/170 du 23 mai 2022** portant ratification de l'accord-cadre amendé, portant création de l'Alliance Solaire Internationale (ASI), signé le 02 octobre 2020 à Yaoundé.
- **Decree N°2022/170 of 23 May 2022** to ratify the amended Framework Agreement on the Establishment of the International Solar Alliance (ISA) signed in Yaoundé on 2 October 2020.
- **Décret N°2022/171 du 23 mai 2022** portant ratification du Statut de l'Organisation de la Coopération Islamique pour la sécurité Alimentaire (OISA), adopté le 11 décembre 2013 à Conakry en République de Guinée.
- **Decree N°2022/171 of 23 May 2022** to ratify the Statute of the Islamic Organization for Food Security (IOFS), adopted in Conakry, Republic of Guinea on 11 December 2013.



- **Décret N°2022/172 du 25 mai 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur ; son Excellence Madame Vivian Loss San Martin, ambassadeur de la République Fédérative du Brésil au Cameroun, arrivée en fin de séjour. Elevée à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur à titre exceptionnel.
- **Décret N°2022/173 du 25 mai 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur son Excellence Medhat Hohamed Kamal El-Meligy, Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte au Cameroun arrivé en fin de séjour, élevé à la dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2022/174 du 25 mai 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son excellence Kgomotso Ruth Magau, Haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun arrivée en fin de séjour, élevé à la dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2022/175 du 25 mai 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Metugu Abena Angeline épouse Akoa, Rapporteur Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie des Mines et l'Artisanat et autres, élevée au grade de Chevalier.
- **Décret N°2022/176 du 25 mai 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Pr Njock Louis Richard, Secrétaire General du Minsanté, élevé au grade de Commandeur et autres.
- **Décret N°2022/177 du 25 mai 2022** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence Monsieur Abdalelah Mohamed Alsheaib, Ambassadeur du Royaume de l'Arabie Saoudite au Cameroun, élevé à la Dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2022/181 du 25 mai 2022** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Nkodo Si Tobi François dit Nkodosi Tony Artiste/ Musicien, Nommé au grade de Chevalier.
- **Décret N°2022/184 du 25 mai 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Eken Christophe, Président de la Chambre du Commerce, d'Industrie des Mines et de l'Artisanat du Cameroun, au grade de Commandeur et autres.
- **Décret N°2022/185 du 25 mai 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Dr Minkos Yab épouse Motah Thérèse Adèle, au grade d'Officier et autres.
- **Arrêté N°0317/CAB/PR du 02 mai 2022** déclarant fériée la journée du mardi 03 mai 2022. La fête du travail (1er mai) célébrée un dimanche, fête de fin de ramadan, qui tombe le lundi 02 mai 2022.
- **Arrêté N°0386/CAB/PR du 24 mai 2022** portant renouvellement de la mise en disponibilité de Monsieur Kecha Diddacus Fuh (Mle 583 309-C), Commissaire de Police.



Jun 2022

150 signés dont une (01) ordonnance, 81 décrets et 68 arrêtés.

- **Décret N°2022/191 du 02 juin 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la route Ebolowa-Akom 2-Kribi, tronçon du département de la Mvila
- **Décret N°2022/192 du 02 juin 2022** portant reversement et promotion de Madame Ngo Njom Fidèle, épouse Binam dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de
- **Décret N°2022/193 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Oyono AbAH Marcel Emmanuel (Mle 105 963-K), Magistrat Hors Hiérarchie, 1er Groupe, 2ème échelon, indice 1400
- **Decree N°2022/193 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Oyono Abah Marcel Emmanuel (Sce N°105 963 -K), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 1, Incremental Position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/194 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Nimagalina Mpalang (Mle 166 369-M), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème Groupe, 2ème échelon, indice 1200
- **Decree N°2022/194 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Nimagalina Mpalang (Sce N° 166 396-M), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Inde1200
- **Décret N°2022/195 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Lonchel Mathias (Mle 087 311-K), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème Groupe, 2ème échelon, Indice 1200
- **Decree N°2022/195 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Lonchel Mathias (Sce N°087 311-K) judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Index 1200
- **Décret N°2022/196 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Nyobe Nlend Christophe (Mle 133 938-Q), Magistrat Hors Hiérarchie, 1er Groupe, 2ème échelon
- **Decree N°2022/196 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Nyobe Nlend Christophe

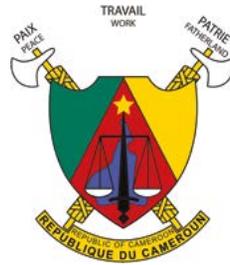
- (Sce N°133 938-Q), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group1, Incremental Position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/197 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Heugang Patrice (Mle N°151 840 -E), Magistrat, 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115
- **Decree N°2022/197 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Heugang Patrice (Sce N°151 840-E) Judicial and Legal Officer, 4 Scale, Incremental Position 3, Index 1115
- **Décret N°2022/199 du 02 juin 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur le Commodore Nnandi Christianus Ekwom de la Coopération Militaire nigériane, nommé Chevalier
- **Decree N°2022/199 of 02 June 2022** special appointment in the Cameroon Order of Valour commodore Nnandi Christianus Ekwom of the Nigerian Military Cooperation, Awardered Special medal of Knight
- **Décret N°2022/200 du 02 juin 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains abritant les installations de l'aéroport de Ngaoundéré sis aux lieux-dits « Quartier Aéroport », « Mbidjoro » et « Selbe Darang », dans l'arrondissement de Ngaoudéré 2ème, département de la Vina, Région de l'Adamaoua
- **Décret N°2022/201 du 02 juin 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Njntang Yanou Nicolas dans le Corps de l'Enseignement Supérieur, promu au grade de Professeur de 1ère classe 3ème échelon
- **Décret N°2022/202 du 02 juin 2022** portant nomination des Présidents de Conseil d'Administration dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Wongolo Bernard et autres
- **Decree 2022/202 of 02 June 2022** to appoint chairpersons of governing boards in some State Universities, Mr Wongolo Bernard and others
- **Décret N°2022/203 du 06 juin 2022** portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Etoua Remy Magloire Dieudonné, Professeur et autres



- **Decree N°2022/203 of 03 June 2022** to appoint Rectors in some State Universities, Mr Etoua Remy Magloire Dieudonné , professor and others
- **Décret N°2022/204 du 06 juin 2022** portant nomination du directeur General de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME)
- **Decree N°2022/204 of 03 June 2022** to appoint the Director -General of the National supply Centre for Essential Drugs and Consumables (CENAME), Mr Salihou Sadou
- **Décret N°2022/205 du 06 juin 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Biapa Nya Prosper Cabral dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, promu au grade de Maitre de Conférences de 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon
- **Décret N°2022/206 du 06 juin 2022** portant mise à la retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains personnels Officiers des Forces de Défense, Colonel Nyong David Fry et autres
- **Décret N°2022/207 du 08 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Kameni Pierre (Mle 106 291-Z), Magistrat Hors Hiérarchie, 2^{ème} échelon, indice 1200
- **Decree N°2022/207 of 08 June 2022** to grant a long service pension to Mr Kameni Pierre (Sce N°106 291-Z), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Index 1200
- **Décret N°2022/208 du 08 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Bikoue Jean Jacques (Mle 151 794-A), Magistrat Hors Hiérarchie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} échelon, indice 1200
- **Decree N°2022/208 of 08 June 2022** to grant a long service pension to Mr Bikoue Jean Jacques (Sce N°151 794- A), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Index 1200
- **Décret N°2022/209 du 08 juin 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de constructions de la ligne terne 400kc « Nkolkoumou-Nyom2 », dans le département de la Lékié, Région du Centre
- **Décret N°2022/212 du 10 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Yossa Christophe (Mle 123 614-K), Magistrat Hors Hiérarchie, 1^{er} Groupe, 2^{ème} échelon, indice 1400
- **Decree N° 2022/ 212 of 10 June 2022** to grant a long service pension to Mr Yossa Christophe (Sce N°123 614-K) judicial and Legal Officer, Super Scale , Group 1, Incremental position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/213 du 10 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Ditope Lindoume (Mle 123 643-E), Magistrat Hors Hiérarchie, 2^{ème} Groupe, 2^{ème} Groupe, 2^{ème} échelon , indice 1200
- **Decree N°2022/213 of 10 June 2022** to Grant a long service pension to Mr Ditope Lindoume (Sce N°123 643-E), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, index 2, Index 1200
- **Décret N°2022/214 du 10 juin 2022** habitat le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque Arabe pour le développement Economique en Afrique (BADEA), un Accord de Financement d'un montant de 18,9 millions de dollars US, soit environ 12, 3 milliards de Francs CFA, pour l'opération de soutien au secteur privé camerounais affecté par l'opération de soutien au secteur privé camerounais affecté par la pandémie de la COVID-19
- **Decree N°2022/214 of 10 June 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development in Africa (BADEA), a loan agreement for an amount of USD 18,9 million, or approximately CFAF 12,3 billion, to finance Cameroon's COVID-19 affected Private sector support Operation
- **Décret N°2022/215 du 10 juin 2022** accordant une prolongation d'activité à u fonctionnaire, Monsieur Tchoffo Jean, Administrateur Civil Principal (du 12 juin 2022 au 11 juin 2024)
- **Décret N°2022/216 du 10 juin 2022** accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université Monsieur Mvomo Ela Wullson, Professeur (du 16 juin 2022 au 16 juin 2024)
- **Decree N°2022/216 of 10 June 2022** to grant an extension of service period to a University Lecturer Mr Mvomo Ela Wullson, Professor (from 16 June 2022 to 16 June 2024)
- **Décret N°2022/217 du 13 juin 2022** portant nomination d'un responsable au Secrétariat General de la Présidence Madame Dimale, née Dimodi Woukitty, Eugénie, cadre contractuel d'Administration



- **Decree N°2022/217 of 13 June 2022** to appoint an official at the Secretary General of the Presidency of the republic, Mrs Dimale, née Dimodi Woukitty Eugenie Contract Officer
- **Décret N°2022/218 du 13 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Noukeu Jules (Mle 133 936-Q), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème échelon, indice 1200
- **Decree N°2022/218 of 13 June 2022** to grant a long service pension to Mr Noukeu Jules (Sce N° 133 936-Q), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental position 2, Index 1200
- **Décret N°2022/219 du 13 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Njumbe Ernest Njumbe (Mle 106 362-P), Magistrat Hors Hiérarchie, 1er groupe, 2ème échelon, indice 1400
- **Decree N°2022/219 of 13 June 2022** to grant a long service pension to Mr Njumbe Ernest Njumbe (Sce N°104 362-P) judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 1st, Incremental position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/220 du 13 juin 2022** portant révocation des Forces de Défense, à titre de régularisation, d'un Officier Sous-lieutenant Abessolo Ongo Raymond Presnel de l'Armée de l'Air
- **Décret N°2022/221 du 13 juin 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais, le Major Duan Xiao de la Coopérative Militaire Chinoise, nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais
- **Decree N°2022/221 Of 13 June 2022** special appointment in the Cameroon Order of Merit Major Duan Xiao of the Chinese Military Cooperation awarded the Medal of knight of the National Order of Merit
- **Décret N°2022/222 du 13 juin 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Sportif, Capitaine de vaisseau Oloungou Oyono Jean Claude nommé au grade d'Officier à titre exceptionnel dans l'Ordre du mérite Sportif
- **Decree N°2022/ 223 Of 14 June 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the Abu Dhabi Fund for Development (ADFD), an Additional Financing Agreement Worth USD 3 million, or approximately CFAF 1.7 billion, for partial financing of the Olama-Kribi Road Construction Project Bingambo-Grand-Zambi section
- **Décret N°2022/223 du 14 juin 2022** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (FADD), un accord de Financement additionnel d'un montant de 3 millions de dollars US, soit environ 1,7 milliard de francs CFA, pour le Financement partiel du Projet de construction de la route Olama- Kribi, tronçon Bingambo - Grand Zambi
- **Décret N°2022/224 du 15 juin 2022** portant classement au domaine public de artificiel, des terrains nécessaires au travaux complémentaires de sécurisation des emprises des voies d'accès aux infrastructures sportives, hôtelières et hospitalières dans le cadre de l'organisation de la coupe d'Afrique des Nations 2021 dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord
- **Décret N°2022/225 du 15 juin 2022** accordant une prolongation à certains Magistrats, Monsieur Minko Minko Abel, Magistrat Hors Hiérarchie, 1^{er} groupe, (du 13 octobre 2022 au 13 octobre 2025), Monsieur Awala Wodougue, Magistrat Hors Hiérarchie, 1^{er} groupe, (du 13 août 2022 au 13 août 2025)
- **Decree N°2022/225 of 15 June 2022** to grant an extension of service period of Judicial Legal Officers, (from 13th October to 13th October 2025) Mr Minko Minko Abel, Legal and Judicial Officer, Super Scale, group 1 (from 13th august 2022 to 13th August 2025) Mr Awala Wodougue, Legal and Judicial Officer, super scale, Group 1; (from 1^{er} October 2022 to 1^{er} October 2025) Mr Nama Remy, legal and judicial Officer, super Scale, group 2
- **Décret N° 2022/226 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Etoundi Emmanuel
- **Décret N° 2022/227 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mbara Martin
- **Décret N°2022/ 228 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mpans Ndjem



- **Décret N°2022/229 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Nomo Jean Claude
- **Décret N°2022/230 du 15 juin 2022** modifiant le décret N°2020/098 du 17 février 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Mendouga Mvondo Catherine
- **Décret N°2022/231 du 15 juin 2022** modifiant le décret N°2018/556 du 02 octobre 2018 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon, Ndam Etuge Jean
- **Décret N°2022/232 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Mengue Bernadette
- **Décret N°2022/233 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Belle Pierre Clément
- **Décret N°2022/234 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Sispen Etame Jethème Thérèse
- **Décret N°2022/235 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Tchinda Pierre
- **Décret N°2022/ 236 du 17 juin 2022** portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Fonds Spécial d'Equipements et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Monsieur Betjol Hiol Charité de Bessombe et autres
- **Decree N°2022/236 of 17 June 2022** to appoint members of the Board of Directors of the Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM), Mr Betjol Hiol Charité de Bessombe and others
- **Décret N°2022/ 237 du 17 juin 2022** portant nomination d'un Inspecteur General des Services au

Ministères de l'enseignement Supérieur, Monsieur Abane Engolo Patrick Edgard, Professeur

- **Decree N°2022/237 of 17 June 2022** to appoint an Inspector- General of Services at the Ministry of Higher Education, Abane Engolo Patrick Edgar, Professor
- **Décret N°2022/ 238 du 17 juin 2022** portant nomination des responsables dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Tsala Célestin Christian, Professeur et autres
- **Decree N°2022/238 of 17 June 2022** to appoint officials in some State Universities. Mr Tsala Célestin Christian, Professor and others
- **Décret N°2022/ 239 du 17 juin 2022** portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat Monsieur Agborbechem Peter Tambi et autres
- **Decree 2022/ 239 du 17 June 2022** to appoint officials in some State Universities, Agborbechem Peter Tambi and others
- **Décret N°2022/242 du 20 juin 2022** portant nomination du Secrétaire General du Conseil Régional du Sud-ouest, Monsieur Mukete Joseph Nebale, Inspecteur des Régies Financières
- **Decree N°2022/242 of 20 June 2022** to appoint the Secretary-General of the South-West Regional Council, Mukete Joseph Nebale, Inspector of Taxation
- **Décret N°2022/243 du 20 juin 2022** portant inscription en additive d'un personnel Officier d'active des Forces de Défense, au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année budgétaire 2021, à titre de régularisation, Sous-lieutenant Mvom Akono Vivares Juvenal
- **Décret N°2022/244 du 20 juin 2022** portant promotion au grade supérieur en additif d'un personnel Officier d'active des Forces de Défenses, au titre du second semestre de l'année budgétaire 2019, à titre de régularisation , Sous-lieutenant Mvom Akono Vivares Juvenal
- **Décret N°2022/245 du 20 juin 2022** portant inscription en additif de sept personnels Officiers d'Active des Forces de Défense, au tableau d'avancement de grades, au titre de l'année budgétaire 2022 à titre de régularisation, Sous-lieutenant Ngueda Nsimo Paul Florian et autres
- **Décret N°2022/246 du 20 juin 2022** portant promotion aux gardes supérieurs, des personnels Officiers d'Active des Forces de Défense, au titre du



second semestre de l'année budgétaire 2022 Chef d'Escadron Deuwa Ngako Anastasie et autres

▪ **Décret N°2022/247 du 20 juin 2022** portant promotion aux grades de Sous-lieutenant et Enseigne de Vaisseau de 2ème classe, des Adjudants-Chefs et maitres- Principaux des Forces de Défense inscrits au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année Budgétaire 2022 Adjudant-chef Ndozeng Beyem Steve Marien et autres

▪ **Décret N°2022/248 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ebikette Jean Marie

▪ **Décret N°2022/249 du 21 juin 2022** modifiant le décret 2017/488 du 18 septembre 2017 portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Djaoube Jean Marie

▪ **Décret N°2022/250 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Bamu Gaba Simon

▪ **Décret N°2022/ 251 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Embollo andi

▪ **Décret N°2022/ 252 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Laning Augustin

▪ **Décret N°2022/ 253 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mbana Freddy Dieudonné

▪ **Décret N°2022/ 254 du 21 juin 2022** modifiant le décret 2019/494 du 17 septembre 2019 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Moussongo Anne

▪ **Décret N°2022/255 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite à un Officier. Capitaine Moses Bah Samba

▪ **Décret N°2022/ 256 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ngala Simplicie

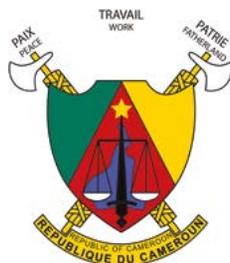
▪ **Décret 2022/257 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier, Capitaine Raphael Nyamsi Nyamsi ; décret N°2022/258 du 23 juin 2022 portant changement de Corps d'un Personnel Officier. Capitaine Ava Edjimbi Lucien transféré de l'Armée de l'Air à l'Armée de terre

▪ **Décret N°2022/259 du 23 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Sithe Global Sustainable oils Cameroun Limited SG-SOC) sur une(01) dépendance du domaine national d'une superficie totale de 429 hectares sises aux lieu-dit « Fabe», arrondissement de Mudendemba , Département Ndian, Région du Sud-ouest ;représenté par le Dr Blessed Okole, Directeur General

▪ **Décret N°2022/260 du 23 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Sithe Global Sustainable oils Cameroun Limited SG-SOC) sur une(01) dépendance du domaine national d'une superficie totale de 515 hectares sises aux lieux-dits « Lipenja l», arrondissement de Toko, Département Ndian, Région du Sud-ouest, représenté par le Dr Blessed Okole, Directeur General

▪ **Décret N°2022/261 du 28 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Sithe Global Sustainable oils Cameroun Limited SG-SOC) sur deux (02) dépendances du domaine national d'une superficie totale de 749 hectares sises aux lieux-dits « Ikotti » et « Mobenge », arrondissement de Toko, Département du Ndian, Région du Sud-ouest ; représenté par le Dr Blessed Okole, DG

▪ **Décret N° 2022/262 du 23 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Global Sustainable Oils Cameroon Limited (SG-SOC) sur sept (07) dépendances du domaines national d'une superficie totale de 13 195 hectares sises aux lieux-dits « Nguti », « Talangaye », « Manyemen-Ebanga », « Badung », « Ayang » et « Sikam », arrondissement de Nguti, département du Kupe-Menenguba Région du Sud-Ouest ; représenté par Dr Blessed Okole, DG



▪ **Décret N°2022/263 du 23 juin 2022** autorisant conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Global Sustainable Oils Cameroon Limited (SG-SOC) sur neuf (09) dépendances du domaines national d'une superficie totale de 4955 hectares sises aux lieux-dits « Ndiba », « Mokange », « Kuma », Essoki », « Lipenja II », « Mkango-Bima », « Beboka village », « Massaka - Bima », et « lwei », arrondissement de Mundemba, département du Ndian, Région du Sud-ouest représenté par Dr Blessed Okole, DG

▪ **Décret N°2022/264 du 28 juin 2022** portant concession des Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade de Sous-lieutenant, Elève-Officier d'Active Boukar Mahama Zake

▪ **Décret N°2022/ 265 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Djouwee Anatole

▪ **Décret N°2022/ 266 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Frégate Messomevou Emile

▪ **Décret N°2022/ 267 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Ngoube Paule Léopoldine

▪ **Décret N°2022/ 268 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Ndjima Berthelot

▪ **Décret N°2022/269 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier Capitaine Manga Joseph Yannick

▪ **Décret N°2022/ 270 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier Capitaine Mboula Donat Bien Aimé

▪ **Arrêté N°0454/CAB/PR du 02 juin 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à, Monsieur

Ousmanou Toumba (Mle 147 109-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0455/CAB/PR du 02 juin 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tiah Jacques (Mle 366 192-J), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0456/CAB/PR du 02 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nfon François (Mle 156 22-K), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0457/CAB/PR du 02 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ose Tang (Mle 369 863-Q), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0458/CAB/PR du 02 juin 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Bodo Ndzana Ferdinand (Mle 541 204-I), Officier de Police de 1^{er} grade.

▪ **Arrêté N°0460/CAB/PR du 02 juin 2022** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Tita Richard Mbah (Mle 526 545-M), Officier de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0463/CAB/PR du 02 juin 2022** portant renouvellement de la mise en disponibilité de Monsieur Tamatio Zangue Samuel Marcel (Mle 597 205-V), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, du 14 mai 2022 au 14 mai 2024.

▪ **Arrêté N°0464/CAB/PR du 03 juin 2022** allouant les pensions de réversion et d'invalidité permanente aux ayants cause de Monsieur Fotso (Mle 168 166-X), Commissaire Divisionnaire décédée à la retraite.

▪ **Arrêté N°0468/CAB/PR du 03 juin 2022** accordant le cumul de pensions aux orphelins de Madame Azeh Victorine Tifuh, veuve de Monsieur Fon Joseph Mokom (Mle 171 040-P), Inspecteur de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0471/CAB/PR du 03 juin 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Yekeme (Mle 156 147-C), Commissaire de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0472/CAB/PR du 03 juin 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ekweh Samie Ebode (Mle 136 665-A), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0473/CAB/PR du 03 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Etoh Koffi Isaac (Mle 365 931-M), Commissaire de Police.



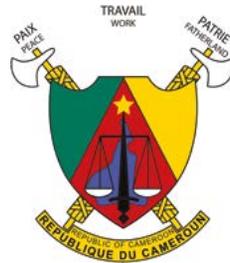
- **Arrêté N°0474/CAB/PR du 03 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Massong Mathias (Mle 157 157-N), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0475/CAB/PR du 03 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Azeh Nдох Hycenth Tantoh (Mle F-057 444), Gardien de la Paix de 1er grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0476/CAB/PR du 06 juin 2022** constatant la cessation d'activité de Monsieur Nnoko Mboh Joseph (Mle 114 829-G), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion à ses ayants droit.
- **Order N°476 of 06 June 2022** to establish the cessation of duty of Mr Nnoko Mboh Joseph (Sce 114 829-G), judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115 and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.
- **Arrêté N°0477/CAB/PR du 06 juin 2022** constatant la cessation d'activité de Monsieur Abia Abia Charlot (Mle 515 904-M), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion à ses ayants droit.
- **Order N°477 of 06 June 2022** to establish the cessation of duty of Mr Abia Abia Charlot (Sce n°515 904-M), judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115 and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.
- **Arrêté N°0478/CAB/PR du 08 juin 2022** attribuant une pension de réversion à l'ayant-cause de Monsieur Nzana Nkolo Louis Marie (Mle 123 653-W), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon (indice 1150), décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0479/CAB/PR du 08 juin 2022** accordant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Mbatang Bruno Ndifor (Mle X-056 554) Inspecteur de Police stagiaire.
- **Arrêté N°0481/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndjok Mbel Dieudonné Michel (Mle 370 946-Y), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0482/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Njoya Mama (Mle 148 453-Z), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0483/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Motto Charles (Mle 525 327-W), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0484/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Tchaptchet Yvonne, epse Etanda (Mle 370 264-S), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0486/CAB/PR du 08 juin 2022** allouant la pension proportionnelle à Monsieur Ondo André Marie (Mle 599 438-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0488/CAB/PR du 08 juin 2022** allouant la pension de réversion à l'ayant-cause de Monsieur Ntanmag Robert (Mle 011 209-U), Officier de Police Principal décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0493/CAB/PR du 08 juin 2022** rapportant les dispositions de l'arrêté n°1367/CAB/PR du 14 décembre 2021 concernant Monsieur Okala Emile (Mle 148 240-F), Inspecteur de Police Principal, puis modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°669/CAB/PR du 24 octobre 2007 portant admission à la retraite et allouant la pension proportionnelle à l'intéressé.
- **Arrêté N°0494/CAB/PR du 10 juin 2022** liquidant les droits à pension de Monsieur Takam Pius Andy Nghemng (Mle 053 248-U), Magistrat Hors Hiérarchie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} échelon, indice 1200, décédé à la retraite et attribuant une pension de réversion aux ayants cause.
- **Order N°494 of 10 June 2022** to pay the long service pension to Mr Takam Pius Andy Nghemng (Sce n°053 284-U), judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Index 1200 who died on retirement and to grant a reversionary pension to the successors in title.
- **Arrêté N°0495/CAB/PR du 13 juin 2022** attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Keumeuze David (Mle 055 285-E), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon (Indice 1115), décédé à la retraite.
- **Order N°495 of 10 juin 2022** to grant a reversionary pension to the successors in title of Mr Keumeuze David (Sce 055 285-E). Judicial and Legal Officer, 4th Scale, 3rd Incremental Position (Index 1115) who died on retirement.
- **Arrêté N°0496/CAB/PR du 14 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Moukoudi Franck Yannick, (Mle K-108 396), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.



- **Arrêté N°0497/CAB/PR du 16 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ndjock Ngwe Jean Claude (Mle 571 962-T), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0498/CAB/PR du 16 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Tantoh Nelson Tanyu (Mle P-108 710), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0499/CAB/PR du 23 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Kogne Faha Charles (Mle 701 568-M), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0500/CAB/PR du 23 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Ntanem Shilton Nkwain (Mle C-108 584), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0501/CAB/PR du 23 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Matteo Dideo (Mle U- 106 879), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0502/CAB/PR du 23 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndoumou Christian Yves (Mle 365 947-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0503/CAB/PR du 23 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Wadjie Bare Nicolas (Mle 355 822-I), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0507/CAB/PR du 23 juin 2022** mettant fin au détachement de Monsieur Osoh Walters Osoh (Mle 766 837-W), Gardien de la Paix Principal auprès de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH).
- **Arrêté N°0508/CAB/PR du 23 juin 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Kuitsa Sagitaire (Mle 148 354-Y), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0509/CAB/PR du 23 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nguemo David (Mle 541 489-A), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0510/CAB/PR du 23 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nkoto Nkolle Judes (Mle 129 985-Z), Officier de Police de 1^{er} grade.
- **Arrêté N°0512/CAB/PR du 28 juin 2022** portant détachement d'un fonctionnaire de la Sureté Nationale auprès de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH), Monsieur Osons Okie Elvis, Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0514/CAB/PR du 28 juin 2022** portant concession d'une pension temporaire d'orphelins et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Meballe Benoit.
- **Arrêté N°0515/CAB/PR du 28 juin 2022** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension temporaire d'orphelins aux ayants-cause d'un Officier, feu le lieutenant Ngo Mbeleck Hermine Chantal.
- **Arrêté N°0516/CAB/PR du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant-cause d'un Officier, feu le Colonel Nyemeg Bissek Jean Pierre.
- **Arrêté N°0517/CAB/PR du 28 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Evina Nlom Parfait Delors (Mle 599 964-J), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0518/CAB/PR du 28 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Mademoiselle Fomunyan Margaret Kahgeh (Mle 527 732-T), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0519/CAB/PR du 28 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Abang Julius Nso (Mle 162 675-Y), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0520/CAB/PR du 28 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Fouda Mbarga Barthelemy (Mle 359 436-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0521/CAB/PR du 28 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Mboro Marlise, épouse Owona Owona (Mle 525 985-Z), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0524/CAB/PR du 28 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Lukong Sédrick Vernuy (Mle I-106 836), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.



- **Décret N°2022/191 du 02 juin 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction de la route Ebolowa-Akom 2-Kribi, tronçon du département de la Mvila
- **Décret N°2022/192 du 02 juin 2022** portant reversement et promotion de Madame Ngo Njom Fidèle, épouse Binam dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de
- **Décret N°2022/193 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Oyono AbAH Marcel Emmanuel (Mle 105 963-K), Magistrat Hors Hiérarchie, 1er Groupe, 2ème échelon, indice 1400
- **Decree N°2022/193 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Oyono Abah Marcel Emmanuel (Sce N°105 963 -K), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 1, Incremental Position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/194 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Nimagalina Mpalang (Mle 166 369-M), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème Groupe, 2ème échelon, indice 1200
- **Decree N°2022/194 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Nimagalina Mpalang (Sce N° 166 396-M), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Inde1200
- **Décret N°2022/195 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Lonchel Mathias (Mle 087 311-K), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème Groupe, 2ème échelon, Indice 1200
- **Decree N°2022/195 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Lonchel Mathias (Sce N°087 311-K) judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Index 1200
- **Décret N°2022/196 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Nyobe Nlend Christophe (Mle 133 938-Q), Magistrat Hors Hiérarchie, 1er Groupe, 2ème échelon
- **Decree N°2022/196 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Nyobe Nlend Christophe (Sce N°133 938-Q), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 1, Incremental Position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/197 du 02 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Heugang Patrice (Mle N°151 840 -E), Magistrat, 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115
- **Decree N°2022/197 of 02 June 2022** to grant a long service pension to Mr Heugang Patrice (Sce N°151 840-E) Judicial and Legal Officer, 4 Scale, Incremental Position 3, Index 1115
- **Décret N°2022/199 du 02 juin 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur le Commodore Nnandi Christiantus Ekwom de la Coopération Militaire nigériane, nommé Chevalier
- **Decree N°2022/199 of 02 June 2022** special appointment in the Cameroon Order of Valour commodore Nnandi Christiantus Ekwom of the Nigerian Military Cooperation, Awardered Special medal of Knight
- **Décret N°2022/200 du 02 juin 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains abritant les installations de l'aéroport de Ngaoundéré sis aux lieux-dits « Quartier Aéroport », « Mbidjoro » et « Selbe Darang », dans l'arrondissement de Ngaoudéré 2ème, département de la Vina, Région de l'Adamaoua
- **Décret N°2022/201 du 02 juin 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Njntang Yanou Nicolas dans le Corps de l'Enseignement Supérieur, promu au grade de Professeur de 1ère classe 3ème échelon
- **Décret N°2022/202 du 02 juin 2022** portant nomination des Présidents de Conseil d'Administration dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Wongolo Bernard et autres
- **Decree 2022/202 of 02 June 2022** to appoint chairpersons of governing boards in some State Universities, Mr Wongolo Bernard and others
- **Décret N°2022/203 du 06 juin 2022** portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Etoua Remy Magloire Dieudonné, Professeur et autres
- **Decree N°2022/203 of 03 June 2022** to appoint Rectors in some State Universities, Mr Etoua Remy Magloire Dieudonné , professor and others
- **Décret N°2022/204 du 06 juin 2022** portant nomination du directeur General de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME)



▪ **Decree N°2022/204 of 03 June 2022** to appoint the Director -General of the National supply Centre for Essential Drugs and Consumables (CENAME), Mr Salihou Sadou

▪ **Décret N°2022/205 du 06 juin 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Biapa Nya Prosper Cabral dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, promu au grade de Maitre de Conférences de 2ème classe, 4ème échelon

▪ **Décret N°2022/206 du 06 juin 2022** portant mise à la retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains personnels Officiers des Forces de Défense, Colonel Nyong David Fry et autres

▪ **Décret N°2022/207 du 08 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Kameni Pierre (Mle 106 291-Z), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème échelon, indice 1200

▪ **Decree N°2022/207 of 08 June 2022** to grant a long service pension to Mr Kameni Pierre (Sce N°106 291-Z), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Index 1200

▪ **Décret N°2022/208 du 08 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Bikoue Jean Jacques (Mle 151 794-A), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème groupe, 2ème échelon, indice 1200

▪ **Decree N°2022/208 of 08 June 2022** to grant a long service pension to Mr Bikoue Jean Jacques (Sce N°151 794- A), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, Index 1200

▪ **Décret N°2022/209 du 08 juin 2022** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de constructions de la ligne terne 400kc « Nkolkoumou-Nyom2 », dans le département de la Lékié, Région du Centre

▪ **Décret N°2022/212 du 10 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Yossa Christophe (Mle 123 614-K), Magistrat Hors Hiérarchie, 1^{er} Groupe, 2^{ème} échelon, indice 1400

▪ **Decree N° 2022/ 212 of 10 June 2022** to grant a long service pension to Mr Yossa Christophe (Sce N°123 614-K) judicial and Legal Officer, Super Scale , Group 1, Incremental position 2, Index 1400

▪ **Décret N°2022/213 du 10 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur

Ditope Lindoume (Mle 123 643-E), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème Groupe, 2ème Groupe, 2ème échelon , indice 1200

▪ **Decree N°2022/213 of 10 June 2022** to Grant a long service pension to Mr Ditope Lindoume (Sce N°123 643-E), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental Position 2, index 2, Index 1200

▪ **Décret N°2022/214 du 10 juin 2022** habitat le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque Arabe pour le développement Economique en Afrique (BADEA), un Accord de Financement d'un montant de 18,9 millions de dollars US, soit environ 12, 3 milliards de Francs CFA, pour l'opération de soutien au secteur privé camerounais affecté par l'opération de soutien au secteur privé camerounais affecté par la pandémie de la COVID-19

▪ **Decree N°2022/214 of 10 June 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development in Africa (BADEA), a loan agreement for an amount of USD 18,9 million, or approximately CFAF 12,3 billion, to finance Cameroon's COVID-19 affected Private sector support Operation

▪ **Décret N°2022/215 du 10 juin 2022** accordant une prolongation d'activité à u fonctionnaire, Monsieur Tchoffo Jean, Administrateur Civil Principal (du 12 juin 2022 au 11 juin 2024)

▪ **Décret N°2022/216 du 10 juin 2022** accordant une prolongation d'activité à un Enseignant d'Université Monsieur Mvomo Ela Wullson, Professeur (du 16 juin 2022 au 16 juin 2024)

▪ **Decree N°2022/216 of 10 June 2022** to grant an extension of service period to a University Lecturer Mr Mvomo Ela Wullson, Professor (from 16 June 2022 to 16 June 2024)

▪ **Décret N°2022/217 du 13 juin 2022** portant nomination d'un responsable au Secrétariat General de la Présidence Madame Dimale, née Dimodi Woukitty, Eugénie, cadre contractuel d'Administration

▪ **Decree N°2022/217 of 13 June 2022** to appoint an official at the Secetary General of the Presidency of the republic, Mrs Dimale, née Dimodi Woukitty Eugenie Contract Officer

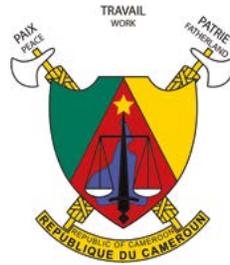
▪ **Décret N°2022/218 du 13 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Noukeu Jules (Mle 133 936-Q), Magistrat Hors Hiérarchie, 2ème échelon, indice 1200



- **Decree N°2022/218 of 13 June 2022** to grant a long service pension to Mr Noukeu Jules (Sce N° 133 936-Q), Judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 2, Incremental position 2, Index 1200
- **Décret N°2022/219 du 13 juin 2022** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Njumbe Ernest Njumbe (Mle 106 362-P), Magistrat Hors Hiérarchie, 1er groupe, 2ème échelon, indice 1400
- **Decree N°2022/219 of 13 June 2022** to grant a long service pension to Mr Njumbe Ernest Njumbe (Sce N°104 362-P) judicial and Legal Officer, Super Scale, Group 1st, Incremental position 2, Index 1400
- **Décret N°2022/220 du 13 juin 2022** portant révocation des Forces de Défense, à titre de régularisation, d'un Officier Sous-lieutenant Abessolo Ongo Raymond Presnel de l'Armée de l'Air
- **Décret N°2022/221 du 13 juin 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais, le Major Duan Xiao de la Coopérative Militaire Chinoise, nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais
- **Decree N°2022/221 Of 13 June 2022** special appointment in the Cameroon Order of Merit Major Duan Xiao of the Chinese Military Cooperation awarded the Medal of knight of the National Order of Merit
- **Décret N°2022/222 du 13 juin 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Sportif, Capitaine de vaisseau Oloungou Oyono Jean Claude nommé au grade d'Officier à titre exceptionnel dans l'Ordre du mérite Sportif
- **Decree N°2022/ 223 Of 14 June 2022** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the Abu Dhabi Fund for Development (ADFD), an Additional Financing Agreement Worth USD 3 million, or approximately CFAF 1.7 billion, for partial financing of the Olama-Kribi Road Construction Project Bingambo-Grand-Zambi section
- **Décret N°2022/223 du 14 juin 2022** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (FADD), un accord de Financement additionnel d'un montant de 3 millions de dollars US, soit environ 1,7 milliard de francs CFA, pour le Financement partiel du Projet

de construction de la route Olama- Kribi, tronçon Bingambo - Grand Zambi

- **Décret N°2022/224 du 15 juin 2022** portant classement au domaine public de artificiel, des terrains nécessaires au travaux complémentaires de sécurisation des emprises des voies d'accès aux infrastructures sportives, hôtelières et hospitalières dans le cadre de l'organisation de la coupe d'Afrique des Nations 2021 dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord
- **Décret N°2022/225 du 15 juin 2022** accordant une prolongation à certains Magistrats, Monsieur Minko Minko Abel, Magistrat Hors Hiérarchie, 1er groupe, (du 13 octobre 2022 au 13 octobre 2025), Monsieur Awala Wodougue, Magistrat Hors Hiérarchie, 1^{er} groupe, (du 13 août 2022 au 13 août 2025)
- **Decree N°2022/225 of 15 June 2022** to grant an extension of service period of Judicial Legal Officers, (from 13th October to 13th October 2025) Mr Minko Minko Abel, Legal and Judicial Officer, Super Scale, group 1 (from 13th august 2022 to 13th August 2025) Mr Awala Wodougue, Legal and Judicial Officer, super scale, Group 1; (from 1er October 2022 to 1^{er} October 2025) Mr Nama Remy, legal and judicial Officer, super Scale, group 2
- **Décret N° 2022/226 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Etoundi Emmanuel
- **Décret N° 2022/227 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mbara Martin
- **Décret N°2022/ 228 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mpans Ndjem
- **Décret N°2022/229 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Nomo Jean Claude
- **Décret N°2022/230 du 15 juin 2022** modifiant le décret N°2020/098 du 17 février 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation



d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Mendouga Mvondo Catherine

▪ **Décret N°2022/231 du 15 juin 2022** modifiant le décret N°2018/556 du 02 octobre 2018 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon, Ndam Etuge Jean

▪ **Décret N°2022/232 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Mengue Bernadette

▪ **Décret N°2022/233 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Belle Pierre Clément

▪ **Décret N°2022/234 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Sispen Etame Jethème Thérèse

▪ **Décret N°2022/235 du 15 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Tchinda Pierre

▪ **Décret N°2022/ 236 du 17 juin 2022** portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Fonds Spécial d'Equipements et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Monsieur Betjol Hiol Charité de Bessombe et autres

▪ **Decree N°2022/236 of 17 June 2022** to appoint members of the Board of Directors of the Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM), Mr Betjol Hiol Charité de Bessombe and others

▪ **Décret N°2022/ 237 du 17 juin 2022** portant nomination d'un Inspecteur General des Services au Ministère de l'enseignement Supérieur, Monsieur Abane Engolo Patrick Edgard, Professeur

▪ **Decree N°2022/237 of 17 June 2022** to appoint an Inspector- General of Services at the Ministry of Higher Education, Abane Engolo Patrick Edgar, Professor

▪ **Décret N°2022/ 238 du 17 juin 2022** portant nomination des responsables dans certaines

Universités d'Etat. Monsieur Tsala Célestin Christian, Professeur et autres

▪ **Decree N°2022/238 of 17 June 2022** to appoint officials in some State Universities. Mr Tsala Célestin Christian, Professor and others

▪ **Décret N°2022/ 239 du 17 juin 2022** portant nomination de responsables dans certaines Universités d'Etat Monsieur Agborbechem Peter Tambi et autres

▪ **Decree 2022/ 239 du 17 June 2022** to appoint officials in some State Universities, Agborbechem Peter Tambi and others

▪ **Décret N°2022/242 du 20 juin 2022** portant nomination du Secrétaire General du Conseil Régional du Sud-ouest, Monsieur Mukete Joseph Nebale, Inspecteur des Régies Financières

▪ **Decree N°2022/242 of 20 June 2022** to appoint the Secretary-General of the South-West Regional Council, Mukete Joseph Nebale, Inspector of Taxation

▪ **Décret N°2022/243 du 20 juin 2022** portant inscription en additive d'un personnel Officier d'active des Forces de Défense, au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année budgétaire 2021, à titre de régularisation, Sous-lieutenant Mvom Akono Vivares Juvenal

▪ **Décret N°2022/244 du 20 juin 2022** portant promotion au grade supérieur en additif d'un personnel Officier d'active des Forces de Défenses, au titre du second semestre de l'année budgétaire 2019, à titre de régularisation , Sous-lieutenant Mvom Akono Vivares Juvenal

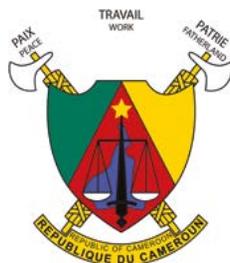
▪ **Décret N°2022/245 du 20 juin 2022** portant inscription en additif de sept personnels Officiers d'Active des Forces de Défense, au tableau d'avancement de grades, au titre de l'année budgétaire 2022 à titre de régularisation, Sous-lieutenant Nguenda Nsimo Paul Florian et autres

▪ **Décret N°2022/246 du 20 juin 2022** portant promotion aux gardes supérieurs, des personnels Officiers d'Active des Forces de Défense, au titre du second semestre de l'année budgétaire 2022 Chef d'Escadron Deuwa Ngako Anastasie et autres

▪ **Décret N°2022/247 du 20 juin 2022** portant promotion aux grades de Sous-lieutenant et Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe, des Adjudants-Chefs et maitres- Principaux des Forces de Défense inscrits au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année Budgétaire 2022 Adjudant-chef Ndozeng Beyem Steve Marien et autres



- **Décret N°2022/248 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ebikette Jean Marie
- **Décret N°2022/249 du 21 juin 2022** modifiant le décret 2017/488 du 18 septembre 2017 portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Djaoube Jean Marie
- **Décret N°2022/250 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Bamu Gaba Simon
- **Décret N°2022/ 251 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Embollo andi
- **Décret N°2022/ 252 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Laning Augustin
- **Décret N°2022/ 253 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mbana Freddy Dieudonné
- **Décret N°2022/ 254 du 21 juin 2022** modifiant le décret 2019/494 du 17 septembre 2019 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Moussongo Anne
- **Décret N°2022/255 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite à un Officier. Capitaine Moses Bah Samba
- **Décret N°2022/ 256 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ngala Simplicie
- **Décret 2022/257 du 21 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier, Capitaine Raphael Nyamsi Nyamsi ; décret N°2022/258 du 23 juin 2022 portant changement de Corps d'un Personnel Officier. Capitaine Ava Edjimbi Lucien transféré de l'Armée de l'Air à l'Armée de terre
- **Décret N°2022/259 du 23 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Sithe Global Sustainable oils Cameroun Limited SG-SOC) sur une(01) dépendance du domaine national d'une superficie totale de 429 hectares sises aux lieu-dit « Fabe», arrondissement de Mudendemba , Département Ndian, Région du Sud-ouest ; représenté par le Dr Blessed Okole, Directeur General
- **Décret N°2022/260 du 23 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Sithe Global Sustainable oils Cameroun Limited SG-SOC) sur une(01) dépendance du domaine national d'une superficie totale de 515 hectares sises aux lieux-dits « Lipenja l», arrondissement de Toko, Département Ndian, Région du Sud-ouest, représenté par le Dr Blessed Okole, Directeur General
- **Décret N°2022/261 du 28 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Sithe Global Sustainable oils Cameroun Limited SG-SOC) sur deux (02) dépendances du domaine national d'une superficie totale de 749 hectares sises aux lieux-dits « Ikotti » et « Mobenge », arrondissement de Toko, Département du Ndian, Région du Sud-ouest ; représenté par le Dr Blessed Okole, DG
- **Décret N° 2022/262 du 23 juin 2022** autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Global Sustainable Oils Cameroon Limited (SG-SOC) sur sept (07) dépendances du domaines national d'une superficie totale de 13 195 hectares sises aux lieux-dits « Nguti », « Talangaye », « Manyemen-Ebanga », « Badung », « Ayang » et « Sikam », arrondissement de Nguti, département du Kupe-Menenguba Région du Sud-Ouest ; représenté par Dr Blessed Okole, DG
- **Décret N°2022/263 du 23 juin 2022** autorisant conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Etat du Cameroun et la société Global Sustainable Oils Cameroon Limited (SG-SOC) sur neuf (09) dépendances du domaines national d'une superficie totale de 4955 hectares sises aux lieux-dits « Ndiba », « Mokange », « Kuma », Essoki », « Lipenja II », « Mkango-Bima », « Beboka village », « Massaka - Bima », et « lwei » , arrondissement de Mundemba, département du Ndian, Région du Sud-ouest représenté par Dr Blessed Okole, DG



- **Décret N°2022/264 du 28 juin 2022** portant concession des Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade de Sous-lieutenant, Elève-Officier d'Active Boukar Mahama Zake
- **Décret N°2022/ 265 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Djouwee Anatole
- **Décret N°2022/ 266 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Frégate Messomevou Emile
- **Décret N°2022/ 267 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Ngoube Paule Léopoldine
- **Décret N°2022/ 268 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Ndjima Berthelot
- **Décret N°2022/269 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier Capitaine Manga Joseph Yannick
- **Décret N°2022/ 270 du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier Capitaine Mboula Donat Bien Aimé
- **Arrêté N°0454/CAB/PR du 02 juin 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à, Monsieur Ousmanou Toumba (Mle 147 109-M), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0455/CAB/PR du 02 juin 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tiah Jacques (Mle 366 192-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0456/CAB/PR du 02 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nfon François (Mle 15622-K), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0457/CAB/PR du 02 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ose Tang (Mle 369 863-Q), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0458/CAB/PR du 02 juin 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Bodo Ndzana Ferdinand (Mle 541 204-I), Officier de Police de 1^{er} grade.
- **Arrêté N°0460/CAB/PR du 02 juin 2022** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Tita Richard Mbah (Mle 526 545-M), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0463/CAB/PR du 02 juin 2022** portant renouvellement de la mise en disponibilité de Monsieur Tamatio Zangue Samuel Marcel (Mle 597 205-V), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, du 14 mai 2022 au 14 mai 2024.
- **Arrêté N°0464/CAB/PR du 03 juin 2022** allouant les pensions de réversion et d'invalidité permanente aux ayants cause de Monsieur Fotso (Mle 168 166-X), Commissaire Divisionnaire décédée à la retraite.
- **Arrêté N°0468/CAB/PR du 03 juin 2022** accordant le cumul de pensions aux orphelins de Madame Azeh Victorine Tifuh, veuve de Monsieur Fon Joseph Mokom (Mle 171 040-P), Inspecteur de Police de 1^{er} grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0471/CAB/PR du 03 juin 2022** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Yekeme (Mle 156 147-C), Commissaire de Police Principal.
- **Arrêté N°0472/CAB/PR du 03 juin 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ekweh Samie Ebode (Mle 136 665-A), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0473/CAB/PR du 03 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Etoh Koffi Isaac (Mle 365 931-M), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0474/CAB/PR du 03 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Massong Mathias (Mle 157 157-N), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0475/CAB/PR du 03 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Azeh Ndoh Hycenth Tantoh (Mle F-057 444), Gardien de la Paix de 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0476/CAB/PR du 06 juin 2022** constatant la cessation d'activité de Monsieur Nnoko Mboh Joseph (Mle 114 829-G), Magistrat



de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion à ses ayants droit.

▪ **Order N°476 of 06 June 2022** to establish the cessation of duty of Mr Nnoko Mboh Joseph (Sce 114 829-G), judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position3, Index 1115 and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.

▪ **Arrêté N°0477/CAB/PR du 06 juin 2022** constatant la cessation d'activité de Monsieur Abia Charlot (Mle 515 904-M), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion à ses ayants droit.

▪ **Order N°477 of 06 June 2022** to establish the cessation of duty of Mr Abia Abia Charlot (Sce n°515 904-M), judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position3, Index 1115 and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.

▪ **Arrêté N°0478/CAB/PR du 08 juin 2022** attribuant une pension de réversion à l'ayant-cause de Monsieur Nzana Nkolo Louis Marie (Mle 123 653-W), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon (indice 1150), décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0479/CAB/PR du 08 juin 2022** accordant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Mbatang Bruno Ndifor (Mle X-056 554) Inspecteur de Police stagiaire.

▪ **Arrêté N°0481/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndjok Mbel Dieudonné Michel (Mle 370 946-Y), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0482/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Njoya Mama (Mle 148453-Z), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0483/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Motto Charles (Mle 525 327-W), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0484/CAB/PR du 08 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Tchaptchet Yvonne, epe Etanda (Mle 370 264-S), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0486/CAB/PR du 08 juin 2022** allouant la pension proportionnelle à Monsieur Ondo André Marie (Mle 599 438-T), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0488/CAB/PR du 08 juin 2022** allouant la pension de réversion à l'ayant-cause de Monsieur Ntanmag Robert (Mle 011 209-U), Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0493/CAB/PR du 08 juin 2022** rapportant les dispositions de l'arrêté n°1367/CAB/PR du 14 décembre 2021 concernant Monsieur Okala Emile (Mle 148 240-F), Inspecteur de Police Principal, puis modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°669/CAB/PR du 24 octobre 2007 portant admission à la retraite et allouant la pension proportionnelle à l'intéressé.

▪ **Arrêté N°0494/CAB/PR du 10 juin 2022** liquidant les droits à pension de Monsieur Takam Pius Andy Nghemng (Mle 053 248-U), Magistrat Hors Hiérarchie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} échelon, indice 1200, décédé à la retraite et attribuant une pension de réversion aux ayants cause.

▪ **Order N°494 of 10 June 2022** to pay the long service pension to Mr Takam Pius Andy Nghemng (Sce n°053 284-U), judicial and Legal Officer, Super Scale, Group2, Incremental Position 2, Index 1200 who died on retirement and to grant a reversionary pension to the successors in title.

▪ **Arrêté N°0495/CAB/PR du 13 juin 2022** attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Keumeuze David (Mle 055 285-E), Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon (Indice 1115), décédé à la retraite.

▪ **Order N°495 of 10 juin 2022** to grant a reversionary pension to the successors in title of Mr Keumeuze David (Sce 055 285-E). Judicial and Legal Officer, 4th Scale, 3rd Incremental Position (Index 1115) who died on retirement.

▪ **Arrêté N°0496/CAB/PR du 14 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Moukoudi Franck Yannick, (Mle K-108 396), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0497/CAB/PR du 16 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ndjock Ngwe Jean Claude (Mle 571 962-T), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.

▪ **Arrêté N°0498/CAB/PR du 16 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Tantoh Nelson Tanyu (Mle P-108 710), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.



- **Arrêté N°0499/CAB/PR du 23 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Kogne Faha Charles (Mle 701 568-M), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0500/CAB/PR du 23 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Ntanem Shilton Nkwain (Mle C-108 584), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0501/CAB/PR du 23 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Matteo Dideo (Mle U- 106 879), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0502/CAB/PR du 23 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndoumou Christian Yves (Mle 365 947-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0503/CAB/PR du 23 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Wadjie Bare Nicolas (Mle 355 822-I), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0507/CAB/PR du 23 juin 2022** mettant fin au détachement de Monsieur Osoh Walters Osoh (Mle 766 837-W), Gardien de la Paix Principal auprès de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH).
- **Arrêté N°0508/CAB/PR du 23 juin 2022** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Kuitsa Sagitaire (Mle 148 354-Y), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0509/CAB/PR du 23 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nguemo David (Mle 541 489-A), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0510/CAB/PR du 23 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nkoto Nkolle Judes (Mle 129 985-Z), Officier de Police de 1^{er} grade.
- **Arrêté N°0512/CAB/PR du 28 juin 2022** portant détachement d'un fonctionnaire de la Sureté Nationale auprès de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH), Monsieur Osons Okie Elvis, Inspecteur de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0514/CAB/PR du 28 juin 2022** portant concession d'une pension temporaire d'orphelins et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux

ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Meballe Benoit.

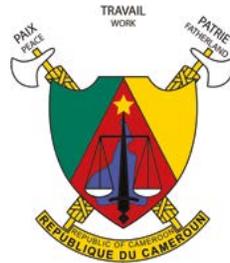
- **Arrêté N°0515/CAB/PR du 28 juin 2022** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension temporaire d'orphelins aux ayants-cause d'un Officier, feu le lieutenant Ngo Mbeleck Hermine Chantal.
- **Arrêté N°0516/CAB/PR du 28 juin 2022** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant-cause d'un Officier, feu le Colonel Nyemeg Bissek Jean Pierre.
- **Arrêté N°0517/CAB/PR du 28 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Evina Nlom Parfait Delors (Mle 599 964-J), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0518/CAB/PR du 28 juin 2022** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Mademoiselle Fomuniam Margaret Kahgeh (Mle 527 732-T), Officier de Police de 2^{ème} grade.
- **Arrêté N°0519/CAB/PR du 28 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Abang Julius Nso (Mle 162 675-Y), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0520/CAB/PR du 28 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Fouda Mbarga Barthelemy (Mle 359 436-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0521/CAB/PR du 28 juin 2022** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Mboro Marlise, épouse Owona Owona (Mle 525 985-Z), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0524/CAB/PR du 28 juin 2022** portant révocation d'office de Monsieur Lukong Sédrick Vernuy (Mle I-106 836), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour abandon de poste.



Juillet 2022

Sept (07) lois promulguées, 59 décrets et 64 arrêtés signés par le Président de la République

- **Loi N° 2022/009 du 14 juillet 2022** autorisant le Président de la République à ratifier la Constitution révisée de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), à Dakar au Sénégal.
- **Law N°2022/009 of 14 July 2022** to authorize the President of the Republic to ratify the revised Constitution of the African Civil Aviation Commission (AFCAC), adopted in Dakar, Senegal, on 16 December 2009.
- **Loi N° 2022/010 du 14 juillet 2022** autorisant le Président de la République à ratifier la Convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence interafricaine de la Sécurité sociale (CIPRES), adoptée le 27 février 2006 à Dakar au Sénégal.
- **Law N°2022/010 of 14 July 2022** to authorize the President of the Republic to ratify the multilateral Convention on social security of the Inter-African Conference on social security (CIPRES), adopted in Dakar, Senegal, on 27 February 2006.
- **Loi N° 2022/011 du 14 juillet 2022** portant ratification de l'Ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
- **Law N°2022/011 of 14 July 2022** to ratify Ordinance N°2022/1 of 2 June 2022 to amend and supplement some provisions of Law N°2021/26 of 16 December 2021: Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2022 financial year.
- **Loi N°2022/012 du 14 juillet 2022** autorisant le Président de la République à ratifier le protocole d'amendement de l'article 50 (a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale, signé le 06 octobre 2016 à Montréal (Canada)
- **Law N°2022/012 of 14 July 2022** to authorize the President of the Republic to ratify the Protocol relating to an amendment to Article 50 (a) of the Convention on International civil Aviation, signed at Montreal, Canada, on 6 October 2016.
- **Loi N° 2022/013 du 14 juillet 2022** autorisant le Président de la République à ratifier le protocole portant amendement de l'article 56 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, signé le 06 octobre 2016 à Montréal (Canada)
- **Law N°2022/013 of 14 July 2022** to authorize the President of the Republic to ratify the Protocol relating to an amendment to Article 56 of the Convention on International civil Aviation, signed at Montreal, Canada, on 6 October 2016.
- **Loi N°2022/014 du 14 juillet 2022** relative à la procréation médicalement assistée au Cameroun.
- **Law N°2022/014 of 14 July 2022** relating to medically assisted reproduction in Cameroon.
- **Loi N°2022/015 du 14 juillet 2022** modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.
- **Law N°2022/015 of 14 July 2022** to amend and supplement some provisions of Law N°97/12 of 10 January 1997 to lay down conditions of entry, stay and exit for aliens in Cameroon.
- **Décret N°2022/272 du 01 juillet 2022** portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des terrains Urbains et Ruraux (Maétur). Monsieur Begona Molo Honoré Cédric et autres.
- **Decree N°2022/272 of 1st July 2022** to appoint members of the Board of Directors of the Urban and Rural Lands Development and Equipment Authority (Maetur). Mr. Begona Molo Honoré Cédric and others.
- **Décret N°2022/273 du 01 juillet 2022** portant institution d'un permis d'exploitation valable pour Fer au profit de la Société SINOSTEEL CAM S.A.
- **Décret N°2022/274 du 01 juillet 2022** portant intégration et promotion de Monsieur Gonne Bernard dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au rang de Professeur de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon.
- **Décret N°2022/275 du 01 juillet 2022** portant reversement et promotion de Monsieur Messanga Obama Célestin dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au rang de Maître de Conférences de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon.
- **Décret N°2022/276 du 01 juillet 2022** portant



intégration de Monsieur Tofel Haman Katamssadan dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au rang de Chargé de cours de 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon.

▪ **Décret N°2022/285 du 05 juillet 2022** portant reversement de Monsieur Mvomo Ela Wullson dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de classe exceptionnelle.

▪ **Décret N°2022/286 du 05 juillet 2022** portant reversement de Madame Margaret Ebai Lokowo Agbaw épouse Niger Thomas dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargée de cours de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon.

▪ **Décret N°2022/290 du 11 juillet 2022** portant maintien en activité de service d'un Officier de l'Armée de l'Air. Commandant Assogo Assogo Valère (du 11 décembre 2022 au 11 décembre 2024).

▪ **Décret N°2022/291 du 11 juillet 2022** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Akolla Ekah Rigobert, (du 27 juillet 2022 au 27 juillet 2024).

▪ **Decree N°2022/291 of 11 July 2022** to grant an extension of service period to a civil servant. Mr. Akolla Ekah Rigobert, (from 27 July 2022 to 27 July 2024).

▪ **Décret N°2022/292 du 11 juillet 2022** portant nomination d'un Ambassadeur. Monsieur Ndocki Victor, nommé Ambassadeur de la République du Cameroun en République de Pologne avec résidence à Berlin.

▪ **Decree N°2022/292 of 11 July 2022** to appoint an Ambassador. Mr Ndocki Victor appointed Ambassador of the Republic of Cameroon to Republic of Poland, with residence in Berlin.

▪ **Décret N°2022/293 du 11 juillet 2022** portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC). Monsieur Zoa Jean et autres.

▪ **Decree N°2022/293 of 11 July 2022** to appoint members of the Board of Directors of the National Agency for Information and Communication Technologies (ANTIC). Mr. Zoa Jean and others.

▪ **Décret N°2022/294 du 11 juillet 2022** portant nomination d'un vice-Recteur à l'Université de Ngaoundéré. Monsieur Mamoudou Abdoulmoumini, Professeur.

▪ **Decree N°2022/294 of 11 July 2022** to appoint a Vice-Rector in the University of Ngaoundere. Mr.

Mamoudou Abdoulmoumini, Professor.

▪ **Décret N°2022/295 du 11 juillet 2022** portant nomination du Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua. Monsieur Doka Yamigno Serge, Professeur.

▪ **Decree N°2022/295 of 11 July 2022** to appoint the Director of the National Advanced School of Mining and Petroleum Industries of the University of Maroua. Mr. Doka Yamigno Serge, Professor.

▪ **Décret N°2022/296 du 12 juillet 2022** portant intégration de Madame Mimesse Me Fame Marie dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargée de cours de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

▪ **Décret N°2022/297 du 12 juillet 2022** portant renouvellement du mandat du Président, du Vice-président et de certains membres du Conseil Electoral d'"Elections Cameroon" (ELECAM). Monsieur Enow Abrams Egbe et autres.

▪ **Decree N°2022/297 of 12 July 2022** to renew the term of office of the Chairperson, Vice-Chairperson and some members of the Electoral Board of Elections Cameroon (ELECAM). Mr Enow Abrams Egbe and others.

▪ **Décret N°2022/298 du 12 juillet 2022** portant nomination de deux (02) membres du Conseil Electoral d'"Elections Cameroon" (ELECAM). Madame Epoh, née Ngo Hagbe Bell Clémentine Fleur et Monsieur Nga Gaspar Thairinyuy.

▪ **Decree N°2022/298 of 12 July 2022** to appoint two (02) members of the Electoral Board of Elections Cameroon (ELECAM). Mrs Epoh, born Ngo Hagbe Belle Clémentine Fleur and Mr. Nga Gaspar Thairinyuy.

▪ **Décret N°2022/299 du 14 juillet 2022** portant nomination de responsables au ministère de la Défense. Général de Brigade Nka Valère nommé Commandant et autres.

▪ **Décret N°2022/300 du 14 juillet 2022** portant nomination de secrétaires généraux des services de gouverneurs de région. Monsieur Bassilekin Georges Magloire Emmanuel et autres.

▪ **Decree N°2022/300 of 14 July 2022** to appoint Secretaries-General of Regional Governor's Offices. Mr Bassilekin Georges Magloire Emmanuel and others.

▪ **Décret N°2022/301 du 14 juillet 2022** portant



nomination d'Inspecteurs généraux des services régionaux. Monsieur Saïdou Moussa, Administrateur Civil et autres.

- **Decree N°2022/301 of 14 July 2022** to appoint Inspectors-General of Regional Services. Mr Saïdou Moussa, Administrative Office, and others.
- **Décret N°2022/302 du 14 juillet 2022** portant nomination de Préfets. Monsieur Kuela Valeri, Administrateur Civil Principal et autres.
- **Decree N°2022/302 of 14 July 2022** to appoint Senior Divisional Officers. Mr Kuela Valeri, Senior Administrative Officer and others.
- **Décret N°2022/303 du 14 juillet 2022** portant nomination de Sous-préfets. Monsieur Essie Ze Guy Régis, Administrateur Civil et autres.
- **Decree N°2022/303 of 14 July 2022** to appoint Subdivisional Officers. Mr Essie Ze Guy Régis, Administrative Officer and others.
- **Décret N°2022/304 du 15 juillet 2022** portant intégration et promotion de Madame Eneke Esoeyang épouse Bechem dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon.
- **Décret N°2022/308 du 19 juillet 2022** portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements (API). Madame Awusa, née Brigitte Kubri et autres.
- **Decree N°2022/308 of 19 July 2022** to appoint members of the Investment Promotion Agency (IPA). Mrs Awusa, born Brigitte Kubri and others.
- **Décret N°2022/309 du 19 juillet 2022** portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). Monsieur Messanga Etoundi Serge Ulrich et autres.
- **Decree N°2022/309 of 19 July 2022** to appoint members of the Board of Directors of the Telecommunications Regulatory Agency (TRA). Mr. Messanga Etoundi Serge Ulrich and others.
- **Décret N°2022/310 du 20 juillet 2022** portant ratification de la Constitution révisée de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), adoptée le 16 décembre 2009 à Dakar au Sénégal.
- **Decree N°2022/310 of 20 July 2022** to ratify the revised Constitution of the African Civil Aviation Commission (AFCAC), adopted in Dakar, Senegal, on 16 December 2009.
- **Décret N°2022/311 du 20 juillet 2022** portant

ratification de la Convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), adoptée le 27 février 2006 à Dakar au Sénégal.

- **Decree N°2022/311 of 20 July 2022** to ratify the Multilateral Convention on Social Security of the Inter-African Conference on Social Security (CIPRES), adopted in Dakar, Senegal, on 27 February 2006.
- **Décret N°2022/312 du 20 juillet 2022** portant ratification du Protocole portant amendement de l'article 50(a) de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signé le 06 octobre 2016 à Montréal au Canada.
- **Decree N°2022/312 of 20 July 2022** to ratify the Protocol relating to an amendment to Article 50(a) of the Convention on International Civil Aviation, signed at Montreal, Canada, on 6 October 2016.
- **Décret N°2022/313 du 20 juillet 2022** portant ratification du Protocole portant amendement de l'article 56 de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signé le 06 octobre 2016 à Montréal au Canada.
- **Decree N°2022/312 of 20 July 2022** to ratify the Protocol relating to an amendment to Article 56 of the Convention on International Civil Aviation, signed at Montreal, Canada, on 6 October 2016.
- **Décret N°2022/314 du 21 juillet 2022** portant reversement de Monsieur Kassea Boniface Raoul dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de cours de 2^{ème} classe, 5^{ème} échelon.
- **Décret N°2022/315 du 21 juillet 2022** portant reversement de Monsieur Nguefack Tsague Georges Lucioni Edison dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de cours de 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon.
- **Décret N°2022/316 du 21 juillet 2022** portant reconnaissance d'utilité publique d'une association. « Les Perles de Frayvy's », dont le siège social est à Douala, Département du Wouri
- **Decree N°2022/316 of 21 July 2022** to approve a public interest association. "Les Perles de Fravy's", Headquartered in Douala, Wouri Division.
- **Décret N°2022/317 du 21 juillet 2022** portant reconnaissance d'utilité publique d'une Organisation Non Gouvernementale. « Living Alternatives for the Ageing », en abrégé LAFTA, dont le siège social est à Bamenda, Département de la Mezam.



- **Decree N°2022/317 of 21 July 2022** to approve a public interest non-governmental organization. « Living Alternatives for the Ageing », abbreviated as LAFTA, Headquartered in Bamenda, Mezam Division.
- **Décret N°2022/324 du 27 juillet 2022** portant ratification de l'Accord de prêt N°558515000003 d'un montant de 1 000 000 de dollars USD, soit environ 567 880 000 de francs, pour le financement complémentaire du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).
- **Decree N°2022/324 of 27 July 2022** to ratify Loan Agreement N°558515000003 for an amount of USD 1 000 000 , or approximately CFAF 567 880 000, as supplementary financing for the Programme for Integrated Development and Climate Change Adaptation in the Niger Basin (PIDACC/BN).
- **Décret N°2022/325 du 29 juillet 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Hayssam El Jammal, Président du Groupe PROMETAL, promu au grade d'Officier et autres.
- **Décret N°2022/326 du 29 juillet 2022** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Jia Fengying, Interprète, membre de la 21^{ème} mission d'assistance Médicale Chinoise, promu au grade de Chevalier et autres.
- **Décret N°2022/327 du 29 juillet 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Evou Mekou Dieudonné, Administrateur Civil Principal, élevé à la Dignité de Grand Officier et autres.
- **Décret N°2022/328 du 29 juillet 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite camerounais. Monsieur Ovono Elemva François, Architecte, promu au grade d'Officier et autres.
- **Décret N°2022/329 du 29 juillet 2022** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite camerounais. Feu Tonye Mbog Félix, Ancien Ministre, élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2022/330 du 29 juillet 2022** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Salomon Angwafor Ndefru III, Premier Vice-Président du RDPC et Fon de Mankon (Bamenda), élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Arrêté N°0575/CAB/PR du 21 juillet 2022**

portant reconstitution de la carrière administrative de deux (02) fonctionnaires de la Sureté Nationale. Mesdames Aboudi Onana Pancrace Edith et Constance Ngochantewon, Officiers de Police de 1er grade.

- **Arrêté N°0583/CAB/PR du 21 juillet 2022** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine d'Edéa. Madame Nken Esther Victoire, Cadre Contractuel Communal.

- **Arrêté N°0593/CAB/PR du 27 juillet 2022** portant renouvellement de la mise en disponibilité de Monsieur Eric Kehbila Ndop (Mle 598 998-D), Commissaire de Police.

LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

NEWSLETTER ON THE MANDATE OF GREAT OPPORTUNITIES



Ensemble, luttons contre le **COVID-19**
Respectons les **Mesures Barrières**
Vaccinons-nous !!

Together, Let's fight against **COVID-19**
Respect the **Safety Measures**
Let's be vaccinated!!

